6e Année, N° 99 - 1er Mars 1930

Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Révolutionnaire

SOMMAIRE :

CARNET DU SAUVAGE : Tardieu par terre. — La journée du 6 mars. — Qui est-ce qui y restera ? (P. Monatte.)

LEUR CENTENAIRE ET LE NOTRE...

Cent ans de capitalisme en Algérie

I

La période de l'accumulation primitive

La légende du coup de l'éventail,
Quarante années de massacres,
L'expropriation,
Crime de race ? Non, crime de classe.

par Robert LOUZON

FAITS ET DOCUMENTS : Faits de la Quinzaine. — La révolution paysanne reprend-elle en Russie ? — Les événements d'Indochine (J. Péra).

ENTRE NOUS : Pour le Centenaire de l'Algérie. — Abonnements nouveaux. — Les souscriptions de la quinzaine.

CEDIAS BIBLIOTHÈQUE MUSÉE SOCIAL

Administration et Rédaction : 54, rue du Château-d'Eau -:- PARIS (10e)

Source gallica.bnf.fr / CODHOS / CEDIAS – Musée social

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 1er et le 15)

Rédaction et Administration :
54, rue du Château-d'Eau, PARIS-Xe

Téléphone : Botzaris 21-32

Pour ceux qui veulent comprendre et apprendre, la **Révolution Prolétarienne** publie sur les grands problèmes du mouvement international, sur les batailles ouvrières, sur les questions d'organisation, sur les campagnes de revendication :

ÉTUDES, ENQUÊTES, MONOGRAPHIES, DOCUMENTS,

Elle publie toute une série de rubriques régulières permettant de suivre le mouvement des idées et l'évolution des faits économiques :

Le Carnet du Sauvage (P. Monatte)
Les Notes Economiques (R. Louzon)
La Renaissance du Syndicalisme (Par les militants de la Ligue Syndicaliste)
Parmi nos Lettres (De tout et de tous)
A travers les Livres (A. Rosmer, B. Giauffret, (A. Richard, etc.)
Lettres de l'Internationale (De Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc., etc.)
Faits et Documents

COLLABORATEURS

G. Airelle, E. Allot, J. Aufrère, J. Baldacci, E. Berth, Marthe Bigot, M. Chambelland, J. Cévenol, F. Charbit, J. et J. Cornec, V. Delagarde, Max Emile, Finidori, H. Fulconis, A. Garnery, B. Giauffret, Max Eastman, Jean Glaive, V. Godonnèche, R. Hagnauer, G. Lacoste, F. Loriot, R. Louzon, A. Mahouy, L. Marzet, J. Mesnil, P. Monatte, G. Nicolas, J. Péra, R. W. Postgate, A. Richard, A. Rosmer, R. Rouviane, C. Talès, U. Thévenon, G. Thomas, A. Villeval etc., etc...

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois..... 20 fr. Un an..... 40 fr.

EXTERIEUR

Six mois..... 26 fr. Un an..... 50 fr.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à M. Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e).

(Utiliser pour les envois de fonds notre Compte de Chèques Postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99).

PERMANENCE POUR LA REDACTION ET L'ADMINISTRATION :
Tous les après-midi, sauf le dimanche, de 14 à 19 heures

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale;

2° De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C.G.T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la Ligue Syndicaliste, à son secrétaire : Maurice Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris-Xe.

CONSERVEZ LA COLLECTION DE LA « REVOLUTION PROLETARIENNE »

Elle constitue une mine de renseignements indispensables à tout militant révolutionnaire.

Elle a sa place dans toute bibliothèque de Syndicat ou de Cercle d'études.

Nous avons un certain nombre de collections des années 1925, 1926, 1927, 1928 et 1929.

Les numéros d'une année : 40 francs.

Reliés « Selflior » : 48 fr. 50 (franco 50 fr. 50).

Reliez vous-mêmes
"La Révolution Prolétarienne"
"LE SELFLIOR"

Système perfectionné de reliure automatique
est établi pour relier en un volume la collection d'une année, même en cours d'abonnement.

Prix : 9 fr.

France ..... 11 fr.
Etranger ..... 14 fr.

Vous qui collectionnez la « R. P. », utilisez cette reliure solide, propre et bon marché.

LE CARNET DU SAUVAGE

Tardieu par terre

Patatras! Le fameux ministère Tardieu est renversé. Il n'aura pas tenu longtemps. Quatre mois auront suffi à cette mégère de Chambre réactionnaire pour user cet aspirant grand homme de la conservation sociale.

Elle avait déjà remercié Poincaré, puis Briand; elle a essayé Tardieu, espérant de lui des merveilles; il semble bien qu'il n'ait donné que des déceptions.

Il y a quelques années, un homme avait pareillement déçu; on était allé le chercher sur la foi de la réputation qu'il s'était fabriquée. Une fois réinstallé aux finances, Caillaux n'avait pas été le prestidigitateur qu'on attendait. On s'était aperçu que c'était un capitaine d'eau douce. Il en est à peu près de même de Tardieu. Il sait le moyen de se faire une bonne presse, de travailler l'opinion et de se fabriquer une réputation. Jamais chef de gouvernement n'a mieux soigné son orchestre. Jusqu'à ses histoires de la N'Goko Sangha et de l'Homs-Bagdad qu'il avait fait tourner à son avantage. Celui-là, rien ne l'arrêtera dans sa marche vers un but fixé, pas même les scrupules, disait-on.

Evidemment, ce ne sont pas les scrupules qui l'ont arrêté; ce sont les difficultés. Il espérait faire son Snowden à La Haye et se couvrir de gloire aux yeux de nos braves chauvins. Coup raté. Il avait promis une ère de prospérité; l'or allait rouler sur le pays; milliards d'allocations par-ci, dégrèvements par-là; les difficultés douanières seraient débrouillées en un tournemain; de grands travaux seraient entrepris; la production et le commerce ronfleraient. Patrons et ouvriers allaient nager dans la prospérité. Tardieu n'avait pas fini son boniment que la crise financière de New-York tombait sur tout ce bonheur; certaines branches d'industrie et de commerce, depuis l'hôtellerie pour touristes jusqu'aux industries de luxe d'exportation, étaient assez sérieusement frappées. Il n'y avait pour prospérer que le coût de la vie.

N'ayant rien de mieux à offrir à l'ensemble du pays, Tardieu se rattrapait en montant des complots communistes et en soignant les puissants. Pour complaire à l'armée, il installait Weygand à la tête de l'état-major. Pour faire sa cour à l'Eglise, il promettait le retour du prêtre à l'école laïque. Par une circulaire à 42 préfets, à 42 seulement, il avait tâté le terrain, demandé comment l'opération pourrait s'arranger et comment elle serait prise. Pour donner des gages au patronat, il sabotait les assurances sociales et forçait ce pauvre Loucheur à passer pour l'homme qui allait ruiner l'industrie française.

Ce grand réaliste n'aura réalisé en quatre mois qu'une seule chose; il aura dédoré sa réputation de grand homme.

Mais que va faire son successeur, que peut faire ce cabinet Chautemps qui rassemble le gratin radical, les Steeg, les Sarraut, les Charles Dumont?

Il existe, je crois, certain programme du parti radical. Essaiera-t-on de l'appliquer? Vous n'y pensez pas, Chautemps aura d'ailleurs mille bonnes raisons pour n'y pas penser. Ce sera le cabinet du parfait opportunisme. L'important pour lui sera de durer, et ce ne sera pas une petite affaire. Mais les élections de 1932 sont encore loin. La mégère inapprivoisable, qui a balancé Poincaré, Briand et Tardieu, est bien capable de dévorer d'ici là plusieurs petits Chautemps.

On saura vite de quoi est capable le nouveau cabinet. Il ne s'agit pas seulement pour lui d'appliquer les assurances sociales au 1er juillet, mais d'en appliquer autre chose qu'une grotesque caricature. Il peut difficilement reprendre le stock de complots communistes fabriqués par Tardieu et Chiappe. C'est le moment en tout cas pour les organisations ouvrières d'entamer une large campagne pour l'amnistie.

La journée du 6 mars

Encore une grande journée internationale décidée par l'Internationale Communiste. Elle a pour objet de lutter contre le chômage et de préparer le prochain 1er mai qui doit, on le sait, revêtir la forme d'une grève politique de masse.

Nos communistes français sont très embarrassés. Comment lutter contre le chômage ici, alors qu'il n'y a qu'un faible pourcentage de chômeurs? Comment surtout les entraîner à occuper les usines pour y imposer leur embauchage, ou bien à occuper les locaux administratifs pour obliger les pouvoirs publics à fournir un logement gratuit aux sans-travail?

Les dirigeants de l'I. C. et de l'I. S. R. n'ont pas le temps de s'arrêter à des particularités de ce genre. Quand ils édictent une règle d'action, elle doit s'appliquer à tous, partout et au même moment. Ainsi, il y a des pays où le chômage sévit, où les chômeurs sont livrés à l'abandon, où l'on parle de réduire leurs allocations, où l'on fait faire des heures supplémentaires dans les usines, alors que des chômeurs battent le pavé. Appeler, dans ces pays, les ouvriers qui travaillent et les chômeurs qui souffrent à s'unir dans une manifestation commune, rien de mieux. Il est certain que la classe ouvrière de certains pays est si radicalisée qu'elle s'est résignée à voir une partie d'elle-même condamnée au chômage perpétuel. Il est indispensable de réagir contre un tel état d'esprit. Mais est-ce bien le moyen d'y réussir que de faire des manifestations générales en tous pays? Ne serait-il pas de beaucoup préférable de porter son effort sur les corporations frappées, sur les pays particulièrement atteints? Evidemment, mais il s'agit là comme en tant d'autres occasions, moins de faire œuvre utile que d'avoir l'air de faire quelque chose; quand il ne s'agit pas d'obtenir tout autre chose que ce que l'on dit vouloir, ce que l'on fixe comme but aux ouvriers que l'on veut engager dans la lutte.

Aussi l'on ne voit pas très bien comment cette mani-

festation du 6 mars peut contribuer en France à la préparation du 1er mai. Il y aurait grand besoin cependant d'un concours quelconque susceptible de contrebalancer l'impression désavantageuse produite par le baptême du 1er mai en grève politique de masse dirigée par le parti communiste.

Depuis un certain temps, il suffit que le parti communiste appelle les ouvriers quelque part pour qu'ils restent chez eux et pour que ses membres eux-mêmes se rendent ailleurs. Si le parti veut s'emparer du 1er mai et en faire son monopole, il aboutira tout juste à en diminuer l'ampleur.

Qui est-ce qui y restera ?

*L'*Humanité *n'a pas trouvé un mot pour annoncer que Piquemal, le député du XIIIe, vient de se solidariser avec les six et de quitter le parti. Certains journaux ont même annoncé que Salom en avait fait autant, mais la nouvelle n'a pas été confirmée; si elle se confirmait, ce serait tant pis pour les six! Salom est tout à fait à sa place au parti; ce serait dommage qu'il le quitte.*

Quelle rage prend donc certains journaux de l'opposition? Ils ont tapé sur Piquemal comme ils avaient tapé sur les six? Jusqu'à hier, Piquemal leur était indifférent. Voilà qu'il fait un geste d'indépendance et de courage, au lieu de lui tourner un regard de sympathie, ils lui tombent dessus. C'est à croire que la Vérité *ambitionne de devenir le supplément hebdomadaire de l'*Humanité, *supplément spécialement consacré à combattre les diverses oppositions du parti et de la C. G. T. U.*

*Mais vous, me dira-t-on peut-être, vous êtes trop sympathique aux six. Sympathique, c'est beaucoup dire. Comme j'ai tiré ma révérence aux partis, je peux me permettre de juger impartialement les partis et les hommes de parti. Je dois avouer cependant une petite faiblesse : il suffit que l'*Humanité *tape sur quelqu'un qui était hier au parti pour que ce quelqu'un ne me soit plus indifférent. A condition, bien entendu, qu'il ne fasse pas comme Doriot et ne redemande pas d'être fessé et refessé. A condition, pas besoin de le dire, que ce ne soit pas un de ces tripatouilleurs de caisses comme le parti en a tant élevés.*

— Pourtant, les six sont des électoralistes et vous êtes plutôt antiparlementaire.

— Je préfère un électoraliste qui ne se cache pas de l'être et qui fait sérieusement son travail municipal ou législatif à un électoraliste qui se cache derrière de grandes phrases révolutionnaires, ou à ces jeunes ambitieux aux dents longues qui ne demandent qu'à dévorer les anciens qui leur barrent l'accès du Conseil municipal ou de la Chambre. Je préfère un Garchery à un Cachin, à un Beaugrand et à tous les petits Beaugrands qui grognent derrière.

— Vous excusez Chasseigne d'avoir pris des libertés avec la caisse, tandis que vous êtes impitoyable pour d'autres.

— Ecoutez-moi bien. J'ignore ce qu'il y a dans les histoires d'argent de Chasseigne et je trouve même qu'il se défend mal ou qu'on le défend mal à Ça ira. *Ce n'est pas tout d'avoir remboursé; il faudrait dire si cette dette qu'il a remboursée provenait d'avances sur ses appointements, d'erreurs ou d'autre chose, mais ceci dit, je peux me permettre d'affirmer que le parti devrait tout d'abord nettoyer sa direction des types qui ont pris des libertés avec la caisse. Je me souviens de reproches vifs adressés, en pleine réunion de la gauche, en 1923 ou 1924, à un secrétaire actuel du parti parce qu'il se faisait payer, en plus de ses appointements, des indemnités supplémentaires de délégation pour les trente jours du mois, qu'il ait été en délégation ou non. Je me souviens aussi que Treint et Suzanne Girault, lors de leur entrée dans l'opposition, se vantaient de tenir le secrétaire général du parti d'alors avec des questions d'argent; le secrétaire général d'alors est encore l'un des secrétaires du parti. Mais tout cela n'excuserait pas Chasseigne, cela montrerait seulement qu'il avait de notables devanciers et instructeurs.*

Parmi les jeunes qui pointaient et promettaient, Chasseigne m'apparaissait l'un des plus sérieux. Je serais surpris que ce qu'on lui reproche soit exact, ou ne soit pas exagérément grossi. Et si c'est exact, eh bien! le parti peut se vanter d'avoir gâché les meilleurs d'entre ses jeunes militants. Et s'il a gâché les meilleurs, qu'est-ce qu'il a bien pu faire des moyens, sans parler des mauvais !

P. MONATTE.

Racovsky en danger

La *Vérité* du 14 février a publié un appel : « Il faut sauver Racovsky », dont nous reproduisons l'essentiel :

Hier, c'était l'assassinat policier de Bloumkine. Aujourd'hui, nous parviennent les nouvelles les plus alarmantes sur la santé de Racovsky.

Christian Racovsky est atteint de paludisme et souffre gravement du cœur. Les médecins ordonnèrent de la façon la plus catégorique un séjour au Caucase. Le bureau politique refusa. Déporté avec sa femme malade dans l'hiver sibérien, Racovsky, à Barnaoul, est exposé, dans des conditions de vie misérables, à des froids de 40 et 50° au-dessous de zéro. A plusieurs reprises, notre camarade a eu des crises cardiaques de plus en plus inquiétantes.

D'autre part, les habituels procédés employés pour réduire les oppositionnels par la souffrance et la famine, ont été mis en œuvre contre lui : on lui a coupé les vivres en lui refusant le travail historique qui lui avait été commandé.

Les ouvriers français se souviennent du rôle joué en France par Racovsky, alors qu'il représentait l'Etat prolétarien, avant que la rage du « Matin » et la haine de Staline conjuguées ne lui aient donné pour remplaçants le soliveau Dovgalevsky doublé du traître Bessedovsky. Ils connaissent sa vie héroïque et valeureuse, tout entière consacrée à la révolution, depuis les émeutes des campagnes roumaines jusqu'à son inflexible résistance devant la dégénérescence stalinienne.

Les bureaucrates du secrétariat préparent un nouvel assassinat. Les ouvriers ne laisseront pas persécuter cruellement, pour sa fidélité à leur cause, un des militants les plus éprouvés et les plus nécessaires. Pour la défense révolutionnaire, à l'aide de Racovsky !

Cent ans de capitalisme en Algérie

I

La période de l'accumulation primitive

« ... Nous avons réuni au domaine les biens des fondations pieuses, nous avons séquestré ceux d'une classe d'habitants que nous avions promis de respecter... nous nous sommes emparé des propriétés privées sans indemnité aucune; et, de plus, nous avons été jusqu'à contraindre des propriétaires, expropriés de cette manière, à payer les frais de démolition de leurs maisons et même d'une mosquée.

« Nous avons profané les temples, les tombeaux, l'intérieur des maisons : asile sacré chez les musulmans.

« Nous avons massacré des gens porteurs de sauf-conduits; égorgé sur un soupçon des populations entières, qui se sont ensuite trouvées innocentes; nous avons mis en jugement des hommes réputés saints *dans le pays, des hommes vénérés, parce qu'ils avaient assez de courage pour venir s'exposer à nos fureurs, afin d'intercéder en faveur de leurs malheureux compatriotes; il s'est trouvé des hommes pour les condamner, et des hommes* civilisés *pour les faire exécuter. »*

(Rapport de la Commission gouvernementale d'enquête, 1833.)

LA LEGENDE DU COUP DE L'EVENTAIL

En 1794, la France était attaquée de tous côtés. Non seulement son territoire était envahi sur plusieurs points, mais son peuple et son armée risquaient d'être affamés. Ne produisant pas assez pour subvenir à ses besoins, elle ne trouvait nulle part où acheter le complément de grains qui lui était nécessaire. Nulle part... sauf en Algérie, dont le dey offrit à la Convention toutes facilités pour faire ses achats de blé.

Deux ans plus tard, le Directoire a succédé à la Convention, mais la guerre n'en continue pas moins, et l'Angleterre continue à poursuivre son plan d'affamer les armées de la République; en outre... le Trésor est vide, ou presque. Le dey d'Alger offre alors au gouvernement français de lui prêter un million, *sans intérêts*, pour les achats de blé que celui-ci aurait à effectuer en Algérie. Le gouvernement français accepte, et les achats sont effectués notamment par l'intermédiaire de la maison Bacri et Busnach, gros commerçants juifs, auxquels d'ailleurs la plus grosse partie du blé qu'ils livrent à la France est fournie par le dey lui-même.

Les achats de blé ainsi effectués dépassent de beaucoup le million prêté; la France ne les paie pourtant point. Qu'importe! la France est riche, et est personne d'honneur. Quand la paix sera revenue, elle règlera ses dettes. Le dey continue donc de fournir du blé à Bacri, et Bacri de le livrer à la France.

1815 : la paix est revenue, c'est le moment de se faire payer. Bacri et le dey réclament leur dû.

Mais chacun sait que la bourgeoisie française n'aime guère payer ses dettes de guerre. Elle estime qu'est suffisant l'honneur qu'elle a fait à ses créanciers en leur permettant de la sortir d'embarras. Ils ont eu l'insigne honneur de l'aider à vaincre, que veulent-ils de plus?

Malgré la paix et l'« ordre » revenus, le gouvernement de la Restauration fit donc autant de difficultés que ses prédécesseurs pour payer ceux qui avaient fourni de quoi faire le pain du troupier français. On objecta que certaines cargaisons avaient été de mauvaise qualité. C'était bien possible, même très probable; il n'y a pas de raison pour que Bacri et Busnach aient fait exception dans l'honorable corporation des fournisseurs de guerre. En conséquence, une Commission française, réunie en 1819, fit subir de sérieuses réductions aux factures de Bacri, en suite desquelles ce qui reste dû est fixé définitivement, d'accord avec Bacri et le dey, à une somme globale de 7 millions. Il n'y a donc plus qu'à payer.

Eh bien! on ne paie pas. L'accord de 1819 stipulait que, sur les 7 millions, seraient retenues les sommes qui pourraient être dues par Bacri à ses créanciers. En conséquence, le Trésor français verse bien l'argent, mais il le verse à Paris, à la Caisse des Dépôts et Consignations; aussitôt une nuée d'oppositions, de la part de créanciers de Bacri, vrais ou prétendus, se produit, et, en 1827, soit huit ans après que l'accord réglant définitivement le montant

des sommes dues a été conclu, les tribunaux français n'avaient pas encore statué sur la validité de ces oppositions! En 1827, donc, le dey n'était pas encore remboursé du million qu'il avait prêté à la France, sans intérêts, trente et un ans auparavant! Bien plus, du fait des dettes que Bacri avait eu soin de faire en France, le dey risquait fort de ne jamais toucher un sou. Ainsi, sous couleur de satisfaire ses réclamations, on avait « rendu légale sa spoliation »! (1)

Le dey d'Alger était ainsi magnifiquement récompensé de l'ardeur qu'il avait mise à faciliter le ravitaillement de la France affamée par l'Angleterre.

En cette année 1827, le dey d'Alger découvrit un fait bien plus grave encore, où la perfidie du gouvernement de la Restauration dépassait vraiment toutes les bornes.

A l'extrémité est de la Régence, à 500 kilomètres environ d'Alger, sur un point du littoral appelé la Calle, la France avait la concession d'un entrepôt commercial. Le gouvernement français, par la voix de son représentant à Alger, Deval, avait promis au dey que l'entrepôt ne serait pas fortifié (2); c'était un emplacement pour faire du commerce, mais rien de plus; ce ne devait point être transformé en une place forte. Or, la France avait fortifié la Calle, et le dey venait de l'apprendre.

Supposez que la France se soit conduite avec les Etats-Unis, pour le règlement de ses dettes de guerre, comme elle s'est conduite avec le dey d'Alger, ne croyez-vous pas que, bien avant que trente ans se soient passés, la flotte américaine ne se serait pas, pour le moins, emparé de la Guadeloupe et de la Martinique, et ne serait même venue faire un petit tour jusqu'à Brest? Ou bien, supposez que la Représentation commerciale des Soviets à Paris convertisse ses bureaux en forteresse, la France serait-elle longue à renvoyer l'ambassadeur soviétique chez lui, et à réoccuper par la force les locaux de la Représentation commerciale?

Le dey d'Alger, lui, se contenta de demander des explications. Il les demanda par écrit au gouvernement français, et comme celui-ci ne répondait pas, il les demanda verbalement au consul de France. Que vouliez-vous que celui-ci réponde? Pour l'affaire de la Calle en particulier, il savait fort bien que c'était lui-même, Deval, qui s'était engagé à ce que le territoire concédé ne fût pas fortifié, et il savait aussi que, malgré cela, on l'avait fortifié. Dans ces conditions, quand on n'a pas d'explications valables à fournir, il n'est qu'une ressource : c'est le prendre de haut. C'est ce que fit Deval. Alors, furieux, le dey s'emporta, injuria, et finalement donna au « représentant de la France » un coup de son chasse-mouche.

On tenait le prétexte!

Le gouvernement français, convaincu de mauvaise foi, allait châtier le dey coupable d'avoir « injurié la France ». Car l'« honneur de la France » ne consistait pas à payer ses dettes le plus vite possible, l'« honneur de la France » ne consistait pas à respecter la parole donnée; l'« honneur de la France » consistait à frapper celui qui lui reprochait ses actes déshonorants. « Je m'appelle lion »; ma raison est la meilleure... parce que je suis le plus fort.

Et je suis le plus fort, non seulement par les armes, mais par toute l'organisation de mensonge que, sous les noms divers d'enseignement, de littérature, de « culture », etc... j'ai créée pour me servir. En conséquence, du mensonge, je ferai la vérité. Toute une armée d'« intellectuels » proclamera par le monde, comme la Vérité, comme une Vérité évidente et universellement admise, que j'ai été outragé sans raison, et que mon bon droit à m'emparer d'Alger est incontestable. Il n'y a pas un Français, pas un élève de l'école primaire qui ne sache pas le « coup d'éventail » du dey Hussein est l'origine de la conquête de l'Algérie; combien y en a-t-il à qui vous avez appris, messieurs les Professeurs, l'histoire des fortifications de la Calle? Il n'est pas un manuel d'histoire élémentaire qui ne contienne quelque illustration du dey frappant le « représentant de la France », mais ce n'est que dans quelques rares livres, tirés à un petit nombre d'exemplaires, et enfouis dans les bibliothèques, qu'on peut trouver des renseignements sur les raisons pour lesquelles le dey était, ce jour-là, si fort en colère. Voilà l'« histoire » bourgeoise. L'emportement du dey est monté en épingle, mais les raisons de son emportement sont soigneusement cachées, car sinon, le lecteur pourrait s'apercevoir que si jamais « coup d'éventail » fut justifié, ce fut bien celui que reçut à Alger, le 30 avril 1827, le consul de France (1).

QUARANTE ANNEES DE MASSACRES

Donc, le 14 juin 1830, les troupes françaises débarquèrent à Sidi Ferruch, plage de sable située à une vingtaine de kilomètres d'Alger, et quelques jours après Alger attaqué à revers, tombait; le 5 juillet, le dey capitulait. Le « coup d'éventail » était donc « vengé »; le blé que le dey avait fourni à la France n'aurait plus à lui être payé, ni les fortifications de la Calle à être démolies.

Il restait à conquérir l'Algérie.

Cela allait demander *quarante* ans, près d'un demi-siècle.

De 1830 à 1871, sous cinq régimes différents, depuis la Restauration jusqu'à la Troisième République, en passant par Louis-Philippe, la République

(1) Esquer, *La Prise d'Alger*, p. 49.
(2) Esquer, *La Prise d'Alger*, p. 53.

(1) La conquête de l'Algérie a fourni un autre exemple remarquable du point vraiment incroyable jusqu'où les gouvernements bourgeois poussent la perfidie. En 1837, un traité, le traité de la Tafna, intervint entre Louis-Philippe et Abd el Kader. Par ce traité l'Algérie se trouvait partagée entre Abd el Kader et la France. En ce qui concerne le département d'Alger, le traité définissait ainsi le territoire qui revenait à la France : « Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidja bornée à l'Est jusqu'à l'oued Kaddara... »; c'était clair : la plaine de la Mitidja *bornée* à l'Est *jusqu'à* l'Oued Kaddara. Eh bien! la France prétendit que son territoire s'étendait au-delà de l'oued Kaddara!

Et voilà, pour cela, ce qu'on imagina. Le texte arabe, le seul signé d'Abd el Kader, portait après : « oued Kaddara », le mot arabe *fauq*. Ouvrez n'importe quel dictionnaire, interrogez n'importe quel Français sachant l'arabe, ou n'importe quel Arabe sachant le français, vous apprendrez instantanément et invariablement que le mot *fauq* signifie : au-dessus. Le gouvernement français, lui, prétendit que *fauq* signifiait au-delà, et, alors, au lieu de la traduction évidente : jusqu'à l'oued Kaddara et ce qui est au-dessus, c'est-à-dire les crêtes qui le dominent, il traduisit par cette phrase identiquement absurde : « ...la plaine de la Mitidja bornée à l'Est jusqu'à l'oued Kaddara et au-delà ». Ainsi on aurait fixé une borne au territoire revenant à la France, uniquement pour dire que ce qui était au-delà de cette borne lui revenait aussi!

Mais qu'importe l'absurdité, pourvu que cette absurdité fournisse un prétexte pour violer les traités! En vertu de cette « traduction », les troupes françaises se portaient, en 1839, jusqu'aux Portes de Fer, c'est-à-dire à plus de 100 kilomètres *au-delà* de l'oued Kaddara. Et cette expédition ayant amené la reprise des hostilités, tous les manuels d'histoire nous enseignent que c'est Abd el Kader qui a violé le traité de la Tafna!

et l'Empire, la bourgeoisie française va poursuivre la conquête de ce territoire à peine peuplé de cinq millions d'habitants.

Quarante ans de combats, de meurtres et de pillages, quarante ans pendant lesquels, à chaque moment, telle région qu'on avait hier « pacifiée » se soulevait à nouveau, et devait être « pacifiée » à nouveau, à coup de « razzias » et de massacres.

Quarante ans pour cinq millions d'habitants! Quarante ans de guerre entre, d'un côté, un peuple dépourvu de toute organisation matérielle moderne, et, de l'autre côté, l'armée française, alors, sans conteste, la première armée d'Europe, l'armée qui était, hier, celle de Napoléon et qui sera encore celle de Sébastopol et de Magenta.

La conquête de l'Algérie ne s'est pas effectuée, comme on pourrait le croire, progressivement du Nord au Sud, par tranches successives partant du littoral et finissant aux confins sahariens. Tout au contraire, les régions méridionales, Hauts-Plateaux et zone saharienne, ont été les plus facilement conquises et les premières pacifiées; c'est la région la plus proche du littoral, le Tell, cet ensemble montagneux qui sépare la mer des Hauts-Plateaux, qui a offert le plus de résistance et n'a été occupé, réellement qu'en dernier lieu.

Le centre de la première grande résistance à laquelle se heurte la conquête française, celle que va personnifier pendant quinze ans le marabout Abd el Kader, c'est le Tell du centre et de l'ouest. Les villes d'Abd-el-Kader, Mascara, Boghar, etc., sont en plein Atlas tellien, et le dernier massif d'où Abd el Kader conduira ses dernières grandes luttes sera celui de l'Ouarsenis, qui commence à 50 kilomètres de la mer. Après la chute d'Abd el Kader, le dernier bastion de la défense sera la Kabylie, Tell de l'est. La grande Kabylie, qui borde la mer, et qui est à moins de 100 kilomètres d'Alger, ne sera occupée pour la première fois qu'en 1857, et définitivement qu'après 71, alors que les oasis de Biskra et de Laghouat, en bordure du Sahara, à 400 kilomètres de la mer, seront conquises, la première dès 1844, et la seconde, définitivement, en 1852.

La raison en est que les Hauts-Plateaux, le Sahara, et même l'Atlas saharien, vieille montagne qui n'est plus guère constituée que de légères ondulations coupées de larges couloirs, ne sont que des plaines. Le Tell, au contraire, c'est la montagne. La plaine, assez peu peuplée d'ailleurs, et peuplée presque exclusivement d'Arabes plus ou moins nomades, n'a pas pu résister; c'est la montagne qui a résisté, la montagne qui, en Algérie, est plus peuplée que la plaine, peuplée de paysans cultivateurs, la plupart de langue berbère. Cela est conforme à la règle de toujours et de partout : c'est toujours la montagne qui résiste au conquérant; la montagne est partout le dernier asile de l'indépendance. Ce massif kabyle qui résista le dernier à la conquête française, est celui qui avait aussi le mieux résisté à la conquête arabe, puisque s'il a accepté la religion de l'Islam, il a gardé sa langue et son Droit.

Ce que fut cette guerre? Une guerre atroce qui n'eut de la guerre que le nom, j'entends de la véritable guerre, celle que justifie Proudhon dans *la Guerre et la Paix*, c'est-à-dire un combat loyal entre adversaires de force équivalente. Ce ne fut pas une guerre, ce fut une « expédition coloniale », une expédition coloniale de quarante années.

Une expédition coloniale, ça ne se raconte pas, et on n'ose la décrire; on laisse MM. les assassins la décrire eux-mêmes.

« La flamme à la main ! »

Saint-Arnaud, qui devait finir maréchal de France, fit, jusqu'au 2 décembre, à peu près toute sa carrière en Algérie. Il y était arrivé lieutenant en 1837; il en partit général de division en 1851; durant ces quinze années il ne cessa guère d'être en colonne, tantôt à l'ouest, tantôt à l'est; pendant tout ce temps, il écrivit régulièrement à son frère, le tenant presque jour par jour au courant de ses faits et gestes. Ces lettres ont été publiées. Nous en donnons ci-dessous des extraits, sans autres commentaires que l'indication de la date et du lieu (1).

« *Le pillage, exercé d'abord par les soldats, s'étendit ensuite aux officiers, et quand on évacua Constantine, il s'est trouvé comme toujours, que la part la plus riche et la plus abondante était échouée à la tête de l'armée et aux officiers de l'état-major.* » (Prise de Constantine, octobre 1837.)

« *Nous resterons jusqu'à la fin de juin à nous battre dans la province d'Oran, et à y ruiner toutes les villes, toutes les possessions de l'émir. Partout, il trouvera l'armée française, la flamme à la main.* » (Mai 1841.)

« *Mascara, ainsi que je te l'ai déjà dit, a dû être une ville belle et importante. Brûlée en partie et saccagée par le maréchal Clauzel en* 1835. »

« *Nous sommes dans le centre des montagnes, entre Miliana et Cherchell. Nous tirons peu de coups de fusil, nous brûlons tous les douars, tous les villages, toutes les cahutes. L'ennemi fuit partout en emmenant ses troupeaux.* » (Avril 1842.)

« *Le pays des Beni-Menasser est superbe et l'un des plus riches que j'ai vus en Afrique. Les villages et les habitations sont très rapprochés. Nous avons tout brûlé, tout détruit. Oh! la guerre, la guerre! Que de femmes et d'enfants, réfugiés dans les neiges de l'Atlas, y sont morts de froid et de misère!... Il n'y a pas dans l'armée cinq tués et quarante blessés.* » (Région de Cherchell, avril 1842.)

« *Deux belles armées... se donnant la main fraternellement au milieu de l'Afrique, l'une partie de Mostaganem le* 14, *l'autre de Blidah le* 22 *mai, rasant, brûlant, chassant tout devant elles.* » (Mai 1842; de Mostaganem à Blidah il y a 250 kilomètres.)

« *On ravage, on brûle, on pille, on détruit les maisons et les arbres. Des combats : peu ou pas.* (Région de Miliana, juin 1842.)

« *... Entouré d'un horizon de flamme et de fumée qui me rappelle un petit Palatinat en miniature, je pense à vous tous et je t'écris. Tu m'as laissé chez les Brazes, je les ai brûlés et dévastés. Me voici chez les Sindgads, même répétition en grand, c'est un vrai grenier d'abondance... Quelques-uns sont venus pour m'amener le cheval de soumission. Je l'ai refusé parce que je voulais une soumission générale, et j'ai commencé à brûler.* » (Ouarsenis, octobre 1842.)

« *Le lendemain* 4, *je descendais à Haimda, je brûlais tout sur mon passage et détruisais ce beau village... Il était deux heures, le gouverneur* (*Bugeaud*) *était parti. Les feux, qui brûlaient encore dans la montagne, m'indiquaient la marche de sa colonne.* » (Région de Miliana, février 1843.)

« *Des tas de cadavres pressés les uns contre les autres et morts gelés pendant la nuit! C'était la mal-*

(1) On trouvera les lettres dont sont extraites ces citations dans *Lettres du Maréchal Saint-Arnaud*, tome I, pages 141, 313, 325, 379, 381, 390, 392, 1472, 474, 549, 556, tome II, pages 83, 331, 340.

heureuse population des Beni-Naâsseur, c'étaient ceux dont je brûlais les villages, les gourbis et que je chassais devant moi. » (Région de Miliana, février 1843.)

« *Les beaux orangers que mon vandalisme va abattre!... Je brûle aujourd'hui les propriétés et les villages de Ben-Salem et de Bel-Cassem-ou-Kassi.* » (Région de Bougie, 2 octobre 1844.)

« *J'ai brûlé plus de dix villages magnifiques.* » (Kabylie, 28 octobre 1844.)

« *Il y avait encore des groupes nombreux d'ennemis sur les pitons, j'espérais un second combat. Ils ne sont pas descendus et j'ai commencé à couper de beaux vergers et à brûler de superbes villages sous les yeux de l'ennemi.* » (Dahra, mars 1846.)

« *J'ai laissé sur mon passage un vaste incendie. Tous les villages, environ deux cents, ont été brûlés, tous les jardins saccagés, les oliviers coupés.* » (Petite Kabylie, mai 1851.)

« *Nous leur avons fait bien du mal, brûlé plus de cent maisons couvertes en tuiles, coupé plus de mille oliviers.* » (Petite Kabylie, juin 1851.)

Tel est le témoignage de Saint-Arnaud. Témoignage décisif, mais qui est loin d'être unique. Tous les officiers d'Afrique, qui ont écrit ce qu'ils ont vu, disent la même chose.

La vente des femmes et le massacre des enfants

Officier d'Afrique non moins typique que Saint-Arnaud, ce colonel Pein, issu du rang, qui resta vingt-trois années en Algérie (de 1840 à 1863), et qui occupa les loisirs de sa retraite à composer un petit ouvrage sur l'Afrique. A la différence de Saint-Arnaud, ce fut surtout dans le Sud qu'il eut à opérer.

Voici comment il décrit la prise de Laghouat, à laquelle il assista (2 décembre (1852) :

« *Le carnage fut affreux; les habitations, les tentes des étrangers dressées sur les places, les rues, les cours furent jonchées de cadavres. Une statistique faite à tête reposée et d'après les meilleurs renseignements, après la prise, constate un chiffre de* 2.300 *hommes, femmes ou enfants tués; mais le chiffre des blessés fut insignifiant, cela se conçoit. Les soldats, furieux d'être canardés par une lucarne, une porte entrebâillée, un trou de la terrasse, se ruaient dans l'intérieur et y lardaient impitoyablement tout ce qui s'y trouvait; vous comprenez que, dans le désordre, souvent dans l'ombre, ils ne s'attardaient pas à établir de distinctions d'âge ni de sexe : ils frappaient partout et sans crier gare!* « (1)

C'est tellement l'habitude de massacrer femmes et enfants qu'une fois que le colonel Pein ne put le faire, il éprouva le besoin de s'en excuser dans une lettre :

« *Les Ouled Saad avaient abandonné femmes et enfants dans les buissons. J'aurais pu en faire un massacre, mais nous n'étions pas assez nombreux pour nous amuser aux bagatelles de la porte; il fallait garder une position avantageuse et décrocher ceux qui tiraient sur nous.* » (2)

Ainsi, si les femmes et les enfants des Ouleld Saad n'ont pas été « massacrés », c'est uniquement pour raison stratégique! Si on avait été plus nombreux, toutes et tous y auraient passé, on se serait « amusé aux bagatelles de la porte »!

Certains généraux cependant préféraient qu'on ne massacre pas les femmes, mais qu'on s'en empare... et qu'on les vende. Telle était la méthode préférée de Lamoricière.

Dans les lettres qu'il écrivait à sa famille, l'un des subordonnés de Lamoricière, le colonel de Montagnac, décrit ainsi le système (1) :

« *Vive Lamoricière! Voilà ce qui s'appelle mener la chasse avec intelligence et bonheur!... Ce jeune général qu'aucune difficulté n'arrête, qui franchit les espaces en un rien de temps, va dénicher les Arabes dans leurs repaires, à vingt-cinq lieues à la ronde, leur prend tout ce qu'ils possèdent :* femmes, enfants, troupeaux, bestiaux, etc. » (1er février 1841).

Dans la région de Mascara, le 17 janvier 1842 :

« *Nous poursuivons l'ennemi, nous lui enlevons* femmes, enfants, *bestiaux, blé, orge, etc.* »

Le 11 février 1842 :

« *Pendant que nous rasons de ce côté, le général Bedeau, autre perruquier de première qualité, châtie une tribu des bords du Chélif..., leur enlève force* femmes, enfants et bestiaux... »

Plus tard, étant cette fois en Petite-Kabylie, de Montagnac appliquera à nouveau le système Lamoricière :

« *Nous nous sommes établis au centre du pays... brûlant, tuant, saccageant tout... Quelques tribus pourtant résistent encore, mais nous les traquons de tous côtés, pour leur prendre leurs* femmes, *leurs* enfants, *leurs bestiaux.* » (2 mai 1843.)

Pourquoi prenait-on ces femmes ? Qu'en faisait-on ?

« *Vous me demandez, dans un paragraphe de votre lettre, ce que nous faisons des femmes que nous prenons. On en garde quelques-unes comme otages, les autres sont échangées contre des chevaux, et le reste est* vendu à l'enchère comme bêtes de somme. » (Lettre datée de Mascara, 31 mars 1842.)

« Apportez des têtes, des têtes! Bouchez les conduits crevés avec la tête du premier Bédouin que vous rencontrerez. » (2)

Voici maintenant le témoignage d'un quatrième officier de l'armée d'Afrique, parti en Algérie, tout frais émoulu de Saint-Cyr, le comte d'Hérisson; bien que très patriote, celui-ci, à la différence des précédents, semble avoir été quelque peu écœuré par ce qu'il vit; son témoignage est identique.

Voici comment il décrit une colonne à laquelle il participa (3) :

« *Il est vrai que nous rapportons un plein baril d'oreilles récoltées paire à paire sur les prisonniers, amis ou ennemis.* » « ... *des cruautés inouïes, des exécutions froidement ordonnées, froidement exécutées à coups de fusil, à coups de sabre, sur des malheureux dont le plus grand crime était quelquefois de nous avoir indiqué des silos vides.* »

---

(1) Pein, *Lettres familières sur l'Algérie*, 2e édit., p. 393.

(2) Pein, *Lettres familières sur l'Algérie*, 2e édit., p. 26.

(1) De Montagnac, *Lettres d'un soldat*, pages 141, 142, 195, 203, 311, 225. (Ce qui est souligné l'a été par nous.)

(2) Harangue citée par le baron Pichon : *Alger sous la domination française*, page 109.

(3) D'Hérisson : *La Chasse à l'Homme*, pages 133 et suivantes.

« *Les villages que nous avons rencontrés, abandonnés par leurs habitants, ont été brûlés et saccagés;... on a coupé leurs palmiers, leurs abricotiers, parce que les propriétaires n'avaient pas eu la force nécessaire pour résister à leur émir et lui fermer un passage ouvert à tout le monde chez ces tribus nomades. Toutes ces barbaries ont été commises sans tirer un coup de fusil, car les populations s'enfuyaient devant nous, chassant leurs troupeaux et leurs femmes, délaissant leurs villages.* »

Cette colonne était commandée par le général Yusuf. Sur ce même général, le même auteur rapporte le fait suivant, si militaire (1) :

« *En* 1857, *le maréchal Randon, que les lauriers de Saint-Arnaud empêchaient de dormir, monte à l'assaut de la Kabylie pour* exercer *ses* 25.000 *hommes et y recommencer les incendies de ses prédécesseurs. C'est dans cette expédition qu'on vient dire au général Yusuf : « Encore une tribu, mon général, qui en a assez et demande l'aman (le pardon).* » — « *Non, répondit Yusuf, il y a là, sur notre gauche, ce brave colonel qui n'a encore rien eu. Laissons-lui cette tribu à éreinter; cela lui fera un bulletin; on donnera ensuite l'aman* (2). »

A cette même époque, Napoléon III avait eu beau venir en Algérie assurer les Arabes de sa sympathie: « les oreilles indigènes valurent longtemps encore 10 francs la paire, et leurs femmes demeurèrent, comme eux, d'ailleurs, un gibier parfait (3). »

Si le général, plus ou moins métèque, Yusuf, faisait couper les oreilles, le colonel de Montagnac, déjà cité, qui, lui, est un Français, fils, petit-fils, arrière petit-fils de soldat, et qui devait devenir le « héros » de Sidi-Brahim, préfère la méthode qui consiste à faire couper les têtes (4) :

« *Je lui fis couper la tête et le poignet gauche (il s'agit d'un marabout de la province de Constantine) et j'arrivai au camp avec sa tête piquée au bout d'une baïonnette et son poignet accroché à la baguette d'un fusil. On les envoya au général Baraguay d'Hilliers qui campait près de là, et qui fut enchanté, comme tu le penses...* »

« *On ne se fait pas l'idée de l'effet que produit sur les Arabes une décollation de la main des chrétiens... Il y a déjà pas mal de temps que j'ai compris cela, et je t'assure qu'il ne m'en sort guère d'entre les griffes qui n'aient subi la douce opération. Qui veut la fin veut les moyens, quoi qu'en disent nos philanthropes. Tous les bons militaires que j'ai l'honneur de commander sont prévenus par moi-même que s'il leur arrive de m'amener un Arabe vivant, ils recevront une volée de coups de plat de sabre... Quant à l'opération de la décollation, cela se passe* coram populo. »

Le massacre par « erreur »

« Frappez, frappez toujours ! Dieu reconnaîtra les siens! » Vieux précepte que les représentants de la bourgeoisie française en Algérie ne manquèrent pas d'appliquer. L'important était de tuer ; qu'on tue amis ou ennemis, innocents ou coupables, cela n'avait guère d'importance. Péra a déjà raconté aux lecteurs de la *Révolution Prolétarienne* (1) comment, en 1871, un détachement français rencontrant un groupe d'indigènes, s'en empara et mit tout le monde à mort sans autre forme de procès, sur la simple supposition que ces indigènes avaient participé à l'affaire de Palestro, ce qui fut reconnu entièrement faux, dès qu'on eût fait le moindre brin d'enquête.

Voici deux autres faits du même ordre, mais d'une envergure plus grande encore, et dont la responsabilité remonte beaucoup plus haut.

Au printemps de 1832 des envoyés d'une tribu du Sud avaient été dépouillés par des maraudeurs, à quelque distance d'Alger; le fait s'était passé sur le territoire où était campée la tribu des El-Ouffia; alors :

« *En vertu des instructions du général en chef de Rovigo, un corps de troupe sortit d'Alger, pendant la nuit du* 6 *avril* 1832, *surprit au point du jour la tribu endormie sous ses tentes, et égorgea tous les malheureux El-Ouffia sans qu'un seul cherchât même à se défendre. Tout ce qui vivait fut voué à la mort; on ne fit aucune distinction d'âge ni de sexe. Au retour de cette honteuse expédition, nos cavaliers portaient des têtes au bout de leurs lances.* » (2)

« *Tout le bétail fut vendu à l'agent consulaire du Danemark. Le reste du butin fut exposé au marché de la porte Bab-Azoun (à Alger). On y voyait des bracelets de femme qui entouraient encore des poignets coupés, et des boucles d'oreilles pendant à des lambeaux de chair. Le produit des ventes fut partagé entre les égorgeurs. Dans l'ordre du jour du* 8 *avril, qui atteignit les dernières limites de l'infamie, le général en chef eut l'impudence de féliciter les troupes de l'ardeur et de l'intelligence qu'elles avaient déployées. Le soir de cette journée à jamais néfaste, la police ordonna aux Maures d'Alger d'illuminer leurs boutiques en signe de réjouissance.* » (3)

Or, quelques jours après, on sut que cette tribu n'avait été pour rien dans la mésaventure arrivée aux envoyés du Sud, ceux-ci ayant été victimes d'hommes appartenant à la tribu toute différente des Krechnas. Ce qui n'empêcha pas, *bien que l'innocence des El-Ouffia fût déjà connue*, de condamner à mort le cheik des El-Ouffia, qu'on avait soigneusement épargné lors du massacre et de l'exécuter, ainsi qu'un autre notable aussi innocent que lui (4).

L'auteur de ces assassinats, le général en chef duc de Rovigo, a maintenant son village, un village de colonisation portant son nom, à quelques kilomètres du lieu où furent assassinés les El-Ouffia !

A Bône, le futur général Yusuf, alors capitaine, opérait pareillement. Voici ce qu'en disent les notes du baron Pichon, alors intendant civil de l'Algérie :

« *Le* 7 *mai* 1832, *des Arabes d'une tribu inconnue vinrent, sous les murs de la ville, s'emparer de quelques bœufs. Le capitaine Yusuf* décida *que les maraudeurs appartenaient à la tribu des Kharejas; le même soir, il partit avec les Turcs, fut s'embusquer de nuit dans les environs, et lorsque le jour commençait à paraître, il massacra femmes, enfants et vieillards. Une réflexion bien triste suivit cette* victoire, *lorsqu'on apprit que cette même tribu était la seule qui, depuis notre occupation de Bône, approvisionnait notre marché.* » (5)

---

(1) D'Hérisson : *La Chasse à l'Homme*, page 347.

(2) Cela n'a, il est vrai, rien de spécifiquement algérien. Voir dans « Comment j'ai nommé Foch et Pétain », comment Painlevé l' « humanitaire » laissa se produire, quinze jours durant, après le 17 avril 1917, des attaques terriblement meurtrières et complètement inutiles, à seule fin de sauver l' « amour-propre » du général Nivelle.

(3) D'Hérisson : *La Chasse à l'Homme*, page 349.

(4) De Montagnac : *Lettres d'un soldat*, pages 297 et 299.

(1) *R. P.* du 1er mars 1928 : *L'insurrection algérienne de 1871.*

(2) Christian : *L'Afrique française*, page 143.

(3) Dieuzaide : *Histoire de l'Algérie*, tome I, page 289.

(4) Baron Pichon : *Alger sous la domination française*, page 136.

(5) Christian : *L'Afrique française*, pp. 142 et 149.

« Meurtre consommé avec préméditation sur un ennemi vaincu, sur un ennemi sans défense »

Prince de la Moskowa.
(Discours à la Chambre des Pairs)

Le massacre est toujours le massacre, mais certaines circonstances ajoutent encore à son horreur.

La région du Dahra, à mi-chemin entre Alger et Oran, présente la particularité de posséder, en plusieurs points, d'immenses grottes pouvant contenir plusieurs centaines de personnes. De temps immémorial, ces grottes servaient de refuge aux tribus de la contrée, refuge qui avait toujours été respecté; les hommes réfugiés là n'étaient plus à craindre; de ce fait même, ils s'avouaient vaincus; jamais tribu « barbare », jamais « sectateurs de Mahomet » n'avaient eu l'idée d'y massacrer.

L'armée de la bourgeoisie française allait rompre avec cette tradition.

En un an, sur trois points différents, trois colonels français, Cavaignac, Pélissier, Saint-Arnaud, firent périr trois tribus réfugiées dans des grottes, en *les brûlant et les asphyxiant vives.* Trois tribus complètes : hommes, femmes, enfants.

De ces trois « enfumades », la plus connue, longtemps la seule connue, est la seconde, celle commise par Pélissier, parce qu'elle donna lieu à une interpellation du prince de la Moskowa, le fils de Ney, à la Chambre des Pairs.

Le 19 juin 1845, la tribu des Ouled-Riah, chassée de ses villages par l'une de ces colonnes incendiaires dont nous avons vu la description chez Saint-Arnaud, se réfugie dans les grottes, toute la tribu, troupeaux compris. La colonne commandée par Pélissier l'y poursuit et la somme de sortir. Celle-ci accepte : elle est même prête à verser comme rançon une importante somme d'argent, mais elle ne veut pas, lorsqu'elle sortira, être massacrée; elle pose donc une seule condition : que les troupes françaises se retirent.

Pélissier refuse. Puis, à trois heures de l'après-midi, il fait allumer, à chaque entrée des grottes, de vastes feux, qu'on alimentera et attisera sans répit tout le restant de la journée et toute la nuit, jusqu'à une heure avant le lever du jour.

Au matin, on entre.

Un soldat a donné, dans une lettre, le récit de ce qu'il vit la nuit et le matin.

« *Quelle plume saurait rendre ce tableau ? Voir au milieu de la nuit, à la faveur de la lune, un corps de troupes français occupé à entretenir un feu infernal! Entendre les sourds gémissements des hommes, des femmes, des enfants et des animaux; le craquement des rochers calcinés s'écroulant, et les continuelles détonations des armes! Dans cette nuit, il y eut une terrible lutte d'hommes et d'animaux!*

« *Le matin, quand on chercha à dégager l'entrée des cavernes, un hideux spectacle frappa les yeux des assaillants.*

« *J'ai visité les trois grottes, voici ce que j'y ai vu:*

« *A l'entrée, gisaient des bœufs, des ânes, des moutons; leur instinct les avait conduits à l'ouverture de la grotte pour respirer l'air qui manquait à l'intérieur. Parmi ces animaux, et entassés sous eux, on trouvait des hommes, des femmes et des enfants. J'ai vu un homme mort, le genou à terre, la main crispée sur la corne d'un bœuf. Devant lui était une femme tenant son enfant dans ses bras. Cet homme, il était facile de le reconnaître, avait été asphyxié, ainsi que la femme, l'enfant et le bœuf, au moment où il cherchait à préserver sa famille de la rage de cet animal.*

« *Les grottes sont immenses; on a compté 760 cadavres; une soixantaine d'individus seulement sont sortis, aux trois quarts morts; quarante n'ont pu survivre; dix sont à l'ambulance, dangereusement malades; les dix derniers, qui peuvent se traîner encore, ont été mis en liberté pour retourner dans leurs tribus; ils n'ont plus qu'à pleurer sur des ruines.* » (1)

Crime de soudard subalterne ?

Non! Pélissier, qui en a porté jusqu'ici la responsabilité devant l'histoire, n'a été qu'un exécutant. La responsabilité remontait plus haut; elle remonte directement au plus haut représentant de la France en Algérie, à celui qui, pendant sept années, fut, au nom de « la France », le maître à peu près absolu de l'Algérie, le gouverneur général Bugeaud, duc d'Isly; celui-ci avait en effet envoyé à Pélissier l'ordre suivant (2) :

« *Orléansville*, 11 *juin* 1845.

« Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbéhas! fumez-les à outrance comme des renards.

« Duc D'ISLY. »

« Imitez Cavaignac », ordonnait Bugeaud.

En effet, l'année précédente, Cavaignac, futur gouverneur général de la République en Algérie, futur emprisonné du 2 décembre, avait, lui aussi, le premier, enfumé « comme des renards » des Sbéhas réfugiés dans des grottes, « tribu vaincue », « tribu sans défense ».

Et deux mois après Pélissier, le 12 août 1845, Saint-Arnaud, à son tour, près de Ténès, transformait d'autres grottes en « un vaste cimetière »; « 500 brigands » y furent enterrés. Le seul résultat de l'interpellation à la Chambre des Pairs fut que Saint-Arnaud tint, à la différence de Pélissier, soigneusement caché son exploit : « Personne n'est descendu dans les cavernes; personne... que moi... Un rapport confidentiel a tout dit au maréchal (Bugeaud), simplement, sans poésie terrible ni images. » (3)

Ainsi, depuis le républicain Cavaignac jusqu'aux futurs bonapartistes Pélissier et Saint-Arnaud, en passant par le monarchiste Bugeaud, les hommes les plus représentatifs de tous les clans de la bourgeoisie française ont trempé directement dans ces actes où culminent les deux caractères dominants de la conquête de l'Algérie : la lâcheté et la férocité.

Aucune des catégories de la bourgeoisie ne peut en rejeter la responsabilité sur les autres. Le colonialisme étant un produit spécifique du capitalisme, tout le capitalisme avait à se vautrer dans ses horreurs.

L'honneur kabyle

Devant cette barbarie, on se sent poussé à rechercher quelques gestes qui fassent exception, quelques gestes de générosité, quelques gestes d'honneur.

On les trouve.

Mais on les trouve de l'autre côté de la barricade; on les trouve chez les « barbares », chez ceux qui étaient en état de légitime défense, chez ceux qui étaient à la fois les plus faibles et les moins « civilisés ».

Un seul acte de cruauté a pu être reproché à Abd el Kader, commis d'ailleurs non pas par lui, mais par un de ses lieutenants.

---

(1) Christian : *L'Afrique française*, page 442.

(2) *Revue Hebdomadaire*, juillet 1911, article du général Derrécagaix.

(3) *Lettres du Maréchal Saint-Arnaud*, tome II, p. 37.

Le 24 avril 1846, un an à peine avant la reddition d'Abd el Kader, alors que celui-ci était aux abois, qu'il n'avait plus rien à donner à manger aux prisonniers, ni même suffisamment d'hommes pour les garder, alors qu'Abd el Kader avait écrit lettres sur lettres pour négocier l'échange des prisonniers et qu'on ne lui avait répondu qu'en jetant en prison celui qu'il avait envoyé pour traiter de cet échange, et alors qu'il était personnellement à plusieurs centaines de kilomètres du lieu où étaient gardés les prisonniers, l'un des deux khalifas chargés de leur garde, Mustapha ben Thamin, ne pouvant plus nourrir les prisonniers (l'autre voulant au contraire les relâcher), les fit tuer (1).

C'était la réplique aux enfumades du Dahra.

Mais, jusque-là, durant les quinze années pendant lesquelles il s'opposa à la France, la manière dont Abd el Kader avait traité les prisonniers avait toujours été empreinte de la plus grande générosité; il les échangeait quand il le pouvait; sinon, il les libérait sans condition le jour où il ne pouvait plus les nourrir. Nos soudards en étaient tout éberlués : « Abd el Kader, écrit Saint-Arnaud, le 14 mai 1842, nous a renvoyé sans condition, sans échange, tous nos prisonniers. Il leur a dit : « Je n'ai plus de quoi « vous nourrir, je ne veux pas vous tuer, je vous « renvoie ». Le trait est beau pour un barbare. » (2)

Saint-Arnaud, évidemment, n'en aurait point fait autant. La « civilisation » bourgeoise est, par définition, exclusive de toute générosité.

Quant à la manière dont les prisonniers étaient traités pendant leur détention, rien n'en témoigne mieux que ce trait de l'un des prisonniers faits à Sidi-Brahim. Celui-ci termine ses mémoires en racontant que lorsqu'Abd el Kader, quelques années après sa reddition, vint à Paris, il offrit, lui, pendant trois jours, dans sa propre famille, l'hospitalité à trois domestiques d'Abd el Kader, qui avaient été ses geôliers, puis, ses fonctions de surveillant aux Tuileries l'ayant mis, quelque temps plus tard, en présence d'Abd el Kader et de deux de ses principaux lieutenants, le khalifa Sidi Kadour ben Allel et l'intendant Kara Mohammed, ces deux hommes et leur ancien prisonnier se serrèrent affectueusement les mains, car, dit Testard, « l'un et l'autre avaient été bons pour moi et j'eus du plaisir à les revoir. » (3)

Combien d'Arabes prisonniers des Français en auraient pu dire autant ?

Mais ceux dont l'attitude marqua l'antithèse la plus frappante avec la manière dont la bourgeoisie comprend la guerre, furent les Kabyles.

Les Kabyles sont des guerriers. Ils sont traditionnellement habitués à se battre, mais à se battre pour l'honneur, non pour le butin ou la conquête. Lorsqu'un dommage avait été causé à un habitant d'un village par un habitant d'un autre village, on vengeait l'honneur par un combat, mais combat qui ne se terminait jamais par l'expropriation des vaincus. De telles guerres étaient donc aussi différentes d'une expédition coloniale qu'un duel l'est d'un assassinat.

Ces guerres, dès lors, étaient soumises, tout comme l'est le duel, à des règles, à un véritable Code d'honneur.

Ce code, les Kabyles continuèrent à l'appliquer, même contre leurs envahisseurs.

(1) Colonel Paul Azan : *L'émir Abd el Kader*, page 221 et suivantes, et aussi page 295.

(2) *Lettres du Maréchal Saint-Arnaud*, tome I, p. 385.

(3) Hippolyte Langlois : *Souvenirs d'un prisonnier d'Abd el Kader*, page 350.

C'est ainsi que lors du soulèvement de 1871, les Kabyles prévinrent les colons avant de les attaquer (1). Et ceux des colons qui, au lieu de partir ou de résister, se mirent sous la protection d'un Kabyle, sous son « anaia », purent vivre en pleine sécurité durant toute l'insurrection, en plein pays insurgé.

Ce fut notamment le cas de 39 habitants de Bordj Menaïel, auxquels le marabout Si Moussa ben Ahmed avait proposé lui-même de se mettre sous son « anaïa » ; ce fut également le cas du maire de Bordj Menaïel qui alla se mettre sous la protection des habitants du douar Rouaffa; et aussi le cas de 30 voyageurs de la diligence de Dellys, qui, sur le conseil de l'amine Omar Benzaman, allèrent se réfugier dans le caravansérail, et sous la protection d'Azib Zamoun (2).

Or, ce qui est remarquable, c'est que ces Kabyles, sous la protection desquels vécurent les Français, n'étaient nullement des traîtres à leurs compatriotes, ni même des partisans tièdes de la cause kabyle, ils étaient au contraire au premier rang des combattants, s'opposant, avec l'extraordinaire courage de leur race, à l'avance des troupes françaises.

Ce qui n'empêcha pas le gouvernement de la République de commettre à l'égard des insurgés kabyles la même monstruosité que celle qu'il commettait, au même moment, à l'égard des insurgés parisiens : faire poursuivre, condamner et exécuter les chefs de l'insurrection comme coupables de crimes de *droit commun!* Comme Ferré, Boumezrag, frère de Mokrani et successeur de celui-ci à la tête de l'insurrection, fut condamné à mort pour pillage et assassinat! Thiers ne se contentait pas de tuer; en Afrique comme à Paris, il lui fallait déshonorer.

L'EXPROPRIATION

> *La liberté des habitants de toutes les classes, leur* religion, *leurs* propriétés, *leur industrie ne recevront aucune atteinte... Le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur.*
>
> Général de BOURMONT
> (5 juillet 1830).

La bourgeoisie tue, mais il faut lui rendre cette justice qu'elle ne tue pas pour le plaisir; elle tue pour que ça lui rapporte.

Le fer de Lorraine et le coke de la Ruhr furent l'enjeu de la guerre aux millions de cadavres; l'expropriation des indigènes, la réduction des indigènes à l'état de prolétaires, de producteurs travaillant pour la plus-value sur les terres que jusque-là ils cultivaient librement, tel est le but de toute conquête coloniale; tel fut le but de la conquête de l'Algérie.

« Les propriétés des habitants ne recevront aucune atteinte... » Tel était l'engagement solennel qu'avait pris la France, le 5 juillet 1830, en entrant à Alger.

Voyons comment cette promesse fut respectée.

Terres personnelles et terres de tribus

Il y avait en Algérie, comme ce fut le cas aussi, à certaines époques, dans bien d'autres pays, en Europe par exemple, avant la Révolution, deux grandes sortes de propriétés.

(1) Rinn: *L'insurrection de* 1871 *en Algérie*, p. 203.

(2) Rinn: *L'insurrection de* 1871 *en Algérie*, pages 243 et 245.

L'une dominait dans les montagnes et les oasis, c'est-à-dire là où la culture, revêtant plus ou moins un caractère de jardin, nécessite un aménagement permanent : terrasses en montagne, irrigations en oasis, plantations d'arbres dans les deux cas. L'autre mode de propriété était celui qui prédominait en plaine, c'est-à-dire là où il suffit de semer dans le grand espace nu.

Dans les montagnes et les oasis, la propriété était personnelle, elle était identique à notre propriété paysanne; chaque lopin de terre, chaque « jardin » avait son propriétaire particulier, bien déterminé, jouissant seul du droit de cultiver sa terre, d'en récolter les fruits, et de disposer de la terre comme il l'entendait, par vente, donation, etc...

Dans la plaine, au contraire, c'était la tribu qui était propriétaire; chaque membre de la tribu avait le droit de cultiver sur le territoire de la tribu toute la portion de terres qu'il pouvait cultiver; sur les terres qu'il cultivait ainsi, il acquerrait une sorte de droit de jouissance qui passait à ses héritiers, mais ce droit disparaissait dès que lui ou ses héritiers cessaient de cultiver. Le droit de propriété individuelle se trouvait ainsi limité au droit au travail, au droit à travailler la terre et à disposer des fruits de la terre qu'on avait travaillée ; il ne comprenait pas le droit de disposer de la terre : la terre était à la tribu et ne pouvait en sortir sans la volonté de la tribu.

Puisque le membre de la tribu n'était pas propriétaire, lorsqu'il avait à se plaindre de ne pas jouir de ce à quoi il avait droit comme membre de la tribu, il avait à se plaindre non pas d'un empiètement sur son bien de la part d'un particulier, mais d'un abus de pouvoir des chefs de la tribu. La contestation revêtait donc le caractère d'une question administrative, et non d'une question de droit privé ; il s'ensuivait que celle-ci était portée, non devant les tribunaux, mais devant l'autorité administrative supérieure, c'est-à-dire devant le dey.

Les « juristes » à l'œuvre

De ces deux catégories de terres, ce fut la seconde, celle des terres de tribus, qui fut la première à susciter les plus grandes convoitises.

Terres de plaine, elles étaient beaucoup plus intéressantes pour la culture européenne; d'autre part, le fait que leur mode particulier de propriété n'avait pas d'équivalent dans l'Europe bourgeoise permettait à la qualité fondamentale de la bourgeoisie, l'hypocrisie, de s'exercer pleinement.

Les juristes ont été les pionniers de l'émancipation bourgeoise; ce furent eux qui, durant les siècles qui séparent le Moyen Age de la Révolution, mirent debout ces chefs-d'œuvre de casuistique, qui transformèrent progressivement, sans presque qu'on s'en aperçoive, le droit féodal en droit bourgeois, le pouvoir du grand seigneur en pouvoir de la « nation ». Il était tout indiqué que pour conquérir l'Algérie, pour faire passer les terres d'Algérie des mains des cultivateurs arabes dans celles des capitalistes français, tout en ne portant « aucune atteinte aux propriétés des habitants », on les appelât à la rescousse. Ils accoururent; leur travail d'expropriation fut le digne complément du travail des massacreurs.

On commença par déclarer (ordonnance du 1er octobre 1844) que toute terre non cultivée sur laquelle un droit de propriété n'aurait pu être prouvé avant une certaine date ferait partie du domaine public. Comme les tribus n'ont généralement pas de titres de propriété et que la plus grande partie de leurs terres sert uniquement de parcours pour l'élevage, il s'ensuivait que les tribus allaient se trouver expropriées sans indemnités de toutes leurs terres de parcours, privées ainsi de ce qui dans ces pays secs constituait la plus grande richesse : les troupeaux.

Comme on n'était encore qu'en 1844, c'est surtout à proximité des grands ports que cette ordonnance fut appliquée. C'est en vertu d'elle que furent expropriées les trois plaines les plus fertiles de l'Algérie, les trois grandes plaines de la Mitidja (à côté d'Alger), d'Oran et de Bône,qui, aujourd'hui, constituent la base essentielle du capitalisme algérien, car ce sont les trois grandes plaines à vin.

En ce qui concerne la région d'Alger seulement, sur 111.000 hectares seulement qui furent soumis à la vérification, 78.000, soit près des trois quarts, furent, en vertu de l'ordonnance de 1844, déclarés appartenir au domaine public.

L'année qui suivit cette ordonnance, tout le Dahra, c'est-à-dire toute la région montagneuse du littoral, entre Alger et Oran, était soulevée.

Il était prudent de revenir en arrière.

En conséquence, une loi de 1851 déclara solennellement, non moins solennellement que ne l'avait fait le général de Bourmont en 1830, que la propriété était « inviolable », « sans distinction entre les indigènes et les Français ».

Mais, entre ceux qui font les lois et ceux qui sont chargés de les appliquer, on sait se comprendre. Ceux qui sont chargés d'appliquer les lois savent qu'il est parfois nécessaire de faire une loi qui pose à grand tralala un grand principe, mais que, dans ce cas, si ce principe est contraire aux intérêts de la bourgeoisie, leur devoir strict est... de tourner le principe.

C'est ce que s'empressa de faire l'Administration algérienne : pour cela ses juristes inventèrent la théorie du « cantonnement ».

S'il y avait contestation entre membres d'une tribu sur leur droit à la jouissance de telle ou telle terre, s'était, avons-nous dit, l'autorité administrative, le dey, qui statuait. Puisque le dey était juge, c'était donc qu'il était propriétaire! Et donc, l'Etat français étant successeur du dey, c'est maintenant lui qui est propriétaire des terres de tribus; la tribu n'est que le locataire de l'Etat! Par suite, sans violer le droit déclaré « inviolable » de la propriété, en vertu simplement du droit qu'a tout propriétaire de rentrer, quand bon lui semble, en possession de tout ou partie de sa propriété, l'Etat a le droit de réduire les terres de chaque tribu. Celle-ci ne pourra plus jouir des terres qu'elle faisait parcourir à son bétail, ou qu'elle ensemençait, depuis des temps immémoriaux; elle sera désormais « cantonnée » sur une fraction seulement de ces terres; le reste sera repris par le domaine public qui le livrera aux colons européens (1).

En vertu de la loi de 1851, complétée par le « cantonnement », plus de 60.000 hectares passèrent des mains des tribus arabes entre celles de l'Etat français.

Cependant, le cantonnement ne persista pas. Napoléon III, qui était assez froussard, avait été effrayé, lors de son voyage en Algérie, des conséquences du cantonnement. En conséquence, il fit proclamer... un nouveau principe : non, l'Etat n'avait pas le droit de propriété sur les terres de tribus, les tribus étaient bien, elles-mêmes, propriétaires, propri-

(1) C'est aussi la théorie du « cantonnement » qui est actuellement appliquée au Maroc, du moins depuis le départ de Lyautey, car celui-ci, rendons-lui cette justice, n'avait jamais voulu en entendre parler, malgré toutes les pressions des colons français du Maroc.

taires collectifs de leurs terres. Mais ces terres, dans l'intérêt des tribus elles-mêmes, il faut s'assurer de leurs limites; on va donc, après « enquête », délimiter le territoire de chaque tribu, et délimiter à l'intérieur de ce territoire, le territoire de chaque douar; ainsi toutes les tribus et les fractions de tribu auront une propriété bien précise, bien déterminée, bien assurée : ce sera parfait. Tel fut l'objet du sénatus-consulte de 1863, qui, malgré quelques modifications de détails, est actuellement la base de la législation algérienne en la matière.

Seulement... il y a un seulement. En même temps qu'on délimitera les terres des tribus et qu'on les répartira entre les douars, on délimitera aussi, dit le sénatus-consulte, quelles sont celles de ces terres qui appartiennent au domaine public.

L'Administration comprit aussitôt : on « enquêta » et on délimita à tour de bras, et dans les terres ainsi délimitées, les meilleures, sous prétexte que la tribu ne pouvait pas produire de titres de propriété suffisants, furent classées... dans le domaine public. Ces opérations, qui devaient renforcer le droit de propriété des indigènes, devinrent ainsi « un des moyens les plus actifs de leur spoliation »; — ce n'est pas moi qui le dit, c'est le professeur Larcher, la plus haute autorité en matière de droit algérien (1).

Ainsi, dès 1900, en vertu du sénatus-consulte de 1863 et des lois suivantes, 2.250.560 hectares avaient été classés comme domaines de l'Etat, cela rien que dans le Tell (c'est-à-dire : non compris hauts-plateaux et région saharienne).

Chaque nouvelle et plus précise affirmation de l'inviolabilité de la propriété arabe entraînait donc une nouvelle et plus étendue spoliation. Farce sinistre dont le grotesque ne fait que souligner le tragique.

Expropriation « à la turque »

Tout ce que nous venons de dire ne s'applique qu'aux terres de tribus. Là où la terre est propriété individuelle, dans la montagne, dans l'oasis, ou à la ville, là où la propriété de chacun se trouve déterminée par des titres précis, il fallait autre chose, car, bien entendu, il fallait aussi pouvoir s'en emparer, chaque fois qu'on le jugeait bon.

Dans les débuts, pendant une dizaine d'années, on ne s'embarrassa point, à vrai dire, de théorie juridique; on prenait ce dont on avait besoin; l'expropriation des indigènes se trouvait « le plus souvent le résultat d'une véritable voie de fait » (2). Ce fut le cas notamment pour presque toute la propriété urbaine d'Alger.

Les biens des Turcs, les biens des fondations pieuses, etc., furent incorporés au domaine de l'Etat, puis revendus aux particuliers.

De même des mosquées, celle par exemple de Ketchaoua qui est maintenant la cathédrale d'Alger, furent démolies ou transformées en églises, malgré l'article de la convention du 5 juillet qui proclamait pour la religion comme pour la propriété, que ni l'une ni l'autre ne recevrait aucune atteinte, le général en chef en prenant « l'engagement sur l'honneur ».

Voici comment un spécialiste de l'histoire du vieil Alger, H. Klein, décrit la prise de la Ketchaoua, en 1832 :

« Malgré le baron Pichon qui ne voulait pas que les choses fussent brusquées, le général en chef fit se réunir les commissaires français, leur enjoignant de demander au clergé musulman la mosquée de la rue du Divan.

« Nouvel émoi des indigènes parmi lesquels s'ourdissent des conspirations. Mais le 23 mai, les Ulémas consentent à la cession de la mosquée exigée.

« Le mois suivant, le baron Pichon, dont les vues se trouvaient trop divergentes de celles du duc de Rovigo, était rappelé en France et remplacé par M. Genty de Bussy, à qui des pouvoirs moindres étaient dévolus.

« L'agitation augmentant, les Maures Bou Derba et Ben Ouizzan viennent, le soir du 8 décembre, avertir l'un des interprètes que dix mille Arabes ont juré de mourir sous la coupole de Ketchaoua, plutôt que de consentir à sa prise par les chrétiens.

« Avisé, le général en chef fait, le 17, doubler les postes et inviter les deux muphtis à remettre à la commission les clés de la mosquée. Il fait publier un ordre relatif à l'occupation du temple et se terminant ainsi : « La croix et l'étendard de France seront « fixés au minaret et salués par les batteries de terre « et de mer. »

« Le 18 décembre, à midi, les ulémas, les muphtis, les cadis et la commission en grande tenue se réunissent dans la rue du Divan.

« Une compagnie du 4e de ligne s'installe rue du Vinaigre (actuellement rue Salluste). Une demi-batterie de campagne prend position sur la place du Soudan. Il y a 4.000 musulmans barricadés dans l'intérieur de la mosquée. Les sommations légales ayant été faites et étant demeurées sans réponse, une escouade de sapeurs du génie s'approche pour attaquer la porte à coups de hache. Les rebelles ouvrent alors.

« Bou Derba et l'interprète Balensi gravissent les degrés. Des coups de feu sont tirés, une bousculade se produit. Les ulémas et les membres de la commission sont renversés les uns sur les autres.

« La troupe refoule à la baïonnette les indigènes dans l'intérieur de la mosquée. Ceux-ci fuient par une issue donnant sur la rue du Vinaigre. Plusieurs Arabes gisent sur les tapis, étouffés ou blessés.

« Toute la nuit, le temple fut occupé par une compagnie d'infanterie.

« Ainsi s'accomplit la prise de possession de Ketchaoua.

« Les membres de la commission furent portés à l'ordre du jour. MM. Berbrugger, Bou Derba, Balensi furent proposés pour la croix » (1).

L' « engagement sur l'honneur » du général en chef de l'armée française avait eu juste autant de valeur pour la religion que pour la propriété.

Tout ce qui se passa, d'ailleurs, durant cette période fut « régularisé » par un arrêté du ministre de la guerre du 1er juillet 1848 (Vive la République!) en vertu duquel toutes les victimes des voies de fait se trouvèrent « irrévocablement dépouillées » (2).

Par la suite, on se couvrit d'un manteau de légalité.

Les deux grands procédés qui furent alors employés pour s'emparer des propriétés privées des indigènes, furent : l'expropriation et le séquestre.

Le respect de la propriété privée est le fondement même de la société bourgeoise. C'est si fondamental pour elle qu'elle a couronné sa déclaration des droits de l'homme, c'est-à-dire des droits du bourgeois, par la proclamation du caractère « inviolable et sacré » de la propriété; nul ne peut être privé de sa propriété, sauf dans un cas, très précis : lorsque la « nécessité publique » l'exige.

Aussi il n'existe pour la France qu'un seul cas d'expropriation : l'expropriation pour cause d'utilité *publique;* c'est-à-dire que l'Etat peut exproprier seu-

(1) Larcher: *Traité de Législation algérienne*, t. III, page 95.

(2) Larcher : *Traité de législation algérienne*, t. III, p. 428.

(1) La *Dépêche Algérienne*, 16 octobre 28.

(2) Larcher, *Traité de législation algérienne*, t. III, p. 428.

lement dans le cas où il s'agit d'incorporer l'immeuble exproprié au domaine *public* pour un ouvrage *public*.

Mais l'indigène n'est pas un bourgeois, donc il n'est pas un homme, et la Déclaration des Droits ne saurait lui être appliquée. En conséquence, à côté de l'expropriation pour cause d'utilité publique, on a institué en Algérie l'expropriation pour cause d'intérêt *privé* : l'Etat peut, en Algérie, enlever à un particulier sa propriété, pour la donner *à un autre particulier*.

En vertu de l'ordonnance de 1844 et de son complément, la loi de 1851, on peut en effet exproprier pour toute fondation ou agrandissement d'un centre de population ou de son territoire. Il s'ensuit que, pour faire passer des propriétés appartenant à des indigènes entre les mains de Français, il suffit de décider la fondation ou l'extension d'un village ; on peut alors exproprier non seulement les terrains nécessaires à l'exécution des rues, des places et de tous les ouvrages publics du village, ce qui est naturel, mais aussi ceux sur lesquels seront édifiés les maisons des habitants du village, leurs jardins, et toutes les terres qu'on décidera de leur attribuer...

Si on ajoute à cela que, contrairement à la loi de France, l'expropriation, en Algérie, n'est pas prononcée par le jugement d'un tribunal, mais par une simple décision administrative, qu'on n'a donc même pas la garantie que le cas pour lequel on vous exproprie rentre bien dans ceux prévus par la loi, — que, d'autre part, l'indemnité qui vous est allouée n'est pas prononcée, comme en France, par un jury d'expropriation composé de propriétaires, mais par le tribunal civil, on comprendra que personne, en Algérie, n'est sûr de sa propriété, que l'Administration peut, à tout moment, vous l'enlever pour un morceau de pain, afin simplement de la donner à un autre; cette expropriation n'a rien de commun avec celle usitée dans les pays bourgeois, ce n'est plus une procédure française, mais une procédure à la turque » (1).

Procédure à la turque qui a permis au conquérant d'exproprier, presque sans bourse délier, une multitude de vaincus, réduits désormais à servir comme salariés chez leur expropriateur.

Deux millions et demi d'hectares « séquestrés » d'un seul coup !

Les sommes qui furent données aux expropriés, si faibles qu'elles aient été, ne provenaient d'ailleurs généralement pas des caisses de l'Etat, mais de la poche d'autres indigènes, et voici comment :

L'expropriation a son complément dans le séquestre.

Toute tribu qui s'est révoltée peut avoir ses terres séquestrées. Or, comme, jusqu'en 1871, les révoltes furent à peu près continuelles en Algérie, on voit de quelle ressource fut le séquestre.

Le plus important fut opéré après la grande insurrection kabyle de 1871. Le séquestre était là d'autant plus nécessaire qu'on se trouvait en plein pays de propriété individuelle, en pays où il était donc impossible de s'approprier des terres par les procédés de « cantonnement », de « délimitation », etc., pratiqués dans les régions à terres de tribus. 2.639.000 hectares furent ainsi, d'un seul coup, séquestrés en Kabylie, soit plus de quatre fois la surface des départements de Seine et Seine-et-Oise réunis.

(1) Larcher: *Traité de législation algérienne*, t. III, p. 441.

Comme il était cependant impossible de trouver du jour au lendemain suffisamment de colons européens pour occuper toutes ces terres, on ne garda que les meilleures; les autres, les Kabyles furent autorisés à les racheter moyennant le paiement du cinquième de leur valeur, et avec l'argent ainsi perçu, l'Etat français paya les indemnités pour les terres qu'il expropria dans les régions qui ne s'étaient pas insurgées...

Le Bilan

Au total, si l'on considère par exemple la période allant de 1871 à 1895, l'une de celles où la « colonisation » fut la plus active, on arrive à ces résultats :

Au cours de ces 24 années, 629.428 hectares furent livrés par l'Etat aux colons européens. Sur ces 629.428 hectares, 43.943 seulement provenaient d'achats opérés de gré à gré par l'Etat, soit moins de 7 % (1); en revanche, 495.832 hectares, soit 78 % (2), provenaient des différents modes de spoliation que nous avons dits : 176.166 hectares provenaient du domaine de l'Etat, lui-même constitué par « cantonnement », « délimitation », etc... 85.291 hectares provenaient de l'expropriation, et 234.375 du séquestre (3).

Les grands écrivains sentent parfois remarquablement bien les grands phénomènes sociaux; ils laissent alors des descriptions qui sont des chefs-d'œuvre d'histoire.

Isabelle Eberhardt, le grand écrivain du désert, a donné, dans une nouvelle, parue dans l'*Akhbar*, le récit exact et complet de l'expropriation de l'indigène algérien, le récit de tout ce que ces « cantonnements », ces « expropriations » ont signifié réellement pour ceux qui en furent victimes, quelles douleurs elles entraînèrent, et quelles haines elles accumulèrent au cœur des expropriés. Nous croyons devoir reproduire intégralement ce document qui condense sous la forme humaine les sèches analyses qui précèdent (4).

CRIMINEL

Dans le bas-fond humide, entouré de hautes montagnes nues et de falaises rouges, on venait de créer le « centre » de Robespierre.

Les terrains de colonisation avaient été prélevés sur le territoire des Ouled-Bou-Naga, des champs pierreux et roux, pauvres d'ailleurs... Mais les « directeurs », les « inspecteurs » et autres fonctionnaires d'Alger, chargés de « peupler » l'Algérie et de toucher des appointements proconsulaires n'y étaient jamais venus.

(1) Il est d'ailleurs probable que ces achats de gré à gré ont, pour la plupart, été faits à des Européens.

(2) 7 % plus 78 %, cela fait 85 % ; les 15 % restants proviennent de diverses sources dont on ne peut dire avec précision si elles représentent des opérations forcées ou volontaires. Cependant, comme la plus grande partie de ces 15 % provient d'échanges et qu'il est à présumer que les terres qui ont été données en échange provenaient, elles aussi, au moins dans la proportion de 78 %, de spoliations, cela augmente encore sensiblement la proportion des terres qui provenaient, directement ou indirectement, de spoliations.

(3) De Peyerimhoff : *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1894, p. 73.

(4) Isabelle Eberhardt: *Pages d'Islam*, p. 157 et suivantes.

Pendant un mois, les paperasses s'étaient accumulées, coûteuses et inutiles, pour donner un semblant de légalité à ce qui, en fait, n'était que la ruine d'une grande tribu et une entreprise aléatoire pour les futurs colons.

Qu'importait ? Ni de la tribu, ni des colons, personne ne se souciait dans les bureaux d'Alger...

Sur le versant ouest de la montagne, la fraction des Bou-Achour occupait depuis un temps immémorial les meilleures terres de la région. Unis par une étroite consanguinité, ils vivaient sur leurs terrains sans procéder à aucun partage.

Mais l'expropriation était venue, et on avait procédé à une enquête longue et embrouillée sur les droits légaux de chacun des fellahs (1) au terrain occupé. Pour cela, on avait fouillé dans les vieux actes jaunis et écornés des cadis de jadis, on avait établi le degré de parenté des Bou-Achour entre eux.

Ensuite, se basant sur ces découvertes, on fit le partage des indemnités à distribuer. Là encore, la triste comédie bureaucratique porta ses fruits malsains...

***

Le soleil de l'automne, presque sans ardeur, patinait d'or pâle les bâtiments administratifs, laids et délabrés. Alentour, les maisons en plâtras tombaient en ruines, et l'herbe poussait sur les tuiles ternies, délavées.

En face des bureaux, la troupe grise des Ouled-Bou-Naga s'entassait. Accroupis à terre, enveloppés dans leurs burnous d'une teinte uniformément terreuse, ils attendaient, résignés, passifs.

Il y avait là toutes les variétés du type tellien : profils berbères aux traits minces, aux yeux roux d'oiseau de proie ; faces alourdies de sang noir, lippues, glabres ; visages arabes, aquilins et sévères.

Les voiles roulés de cordelettes fauves et les vêtements flottants, ondoyant au gré des attitudes et des gestes, donnaient aux Africains une nuance d'archaïsme, et sans les laides constructions « européennes » d'en face, la vision eût été sans âge.

Mohammed Achouri, un grand vieillard maigre au visage ascétique, aux traits durs, à l'œil soucieux, attendait un peu à l'écart, roulant entre ses doigts osseux les grains jaunes de son chapelet. Son regard se perdait dans les lointains où une poussière d'or terne flottait.

Les fellahs, soucieux sous leur apparence résignée et fermée, parlaient peu.

On allait leur payer leurs terres, justifier les avantages qu'on avait, avant la pression définitive, fait miroiter à leurs yeux avides, à leurs yeux de pauvres et de simples.

Et une angoisse leur venait d'attendre aussi longtemps... On les avait convoqués pour le mardi, mais on était déjà au matin du vendredi et on ne leur avait encore rien donné.

Tous les matins, ils venaient là, et, patiemment, attendaient. Puis, ils se dispersaient par groupes dans les cafés maures de C..., mangeaient un morceau de galette noire, apportée du douar et durcie, et buvaient une tasse de café d'un sou... Puis, à une heure, ils retournaient s'asseoir le long du mur et attendre... Au « magh' reb » (1), ils s'en allaient, tristes, découragés, disant tout bas des paroles de résignation... et la houle d'or rouge du soleil couchant magnifiait leurs loques, paraît leur lente souffrance.

A la fin, beaucoup d'entre eux n'avaient plus ni pain ni argent pour rester à la ville. Quelques-uns couchaient au pied d'un mur, roulés dans leurs haillons...

Devant les bureaux, un groupe d'hommes discutaient et riaient : cavaliers et gardes champêtres se drapaient dans leur grand bournous bleu et parlaient de leurs aventures de femmes, voire même de boisson.

Parfois, un fellah, timidement venait les consulter... Alors, avec le geste évasif de la main, familier aux musulmans, les « makhzenia » (2) et les « chenâbeth » (3) qui ne savaient pas, eux aussi, répondaient : « Osbor !... » Patiente...

Le fellah courbait la tête, retournait à sa place, murmurant :

« Il n'est d'aide et de force qu'en Dieu, le Très Haut ! »

Mohammed Achouri réfléchissait et, maintenant, il doutait, il regrettait d'avoir cédé ses terres. Son cœur de paysan saignait à la pensée qu'il n'avait plus de terre...

De l'argent ?

D'abord, combien lui en donnerait-on ?... puis, qu'en ferait-il ? où irait-il acheter un autre champ, à présent qu'il avait vendu le lopin de terre nourricière ?...

Enfin, vers neuf heures, le caïd des Ouled-Bou-Naga, un grand jeune homme bronzé, au regard dur et fermé, vint procéder à l'appel nominatif des gens de sa tribu... Un papier à la main, il était debout sur le seuil des bureaux. Les fellah s'étaient levés avec une ondulation marine de leurs burnous déployés... Ils voulurent saluer leur caïd... Les uns baisèrent son turban, les autres son épaule. Mais il les écarta du geste et commença l'appel. Son garde-champêtre, petit vieillard chenu et fureteur, poussait vers la droite ceux qui avaient répondu à l'appel de leur nom, soit par le « naâm » traditionnel, soit par : « C'est moi... » Quelques-uns risquèrent même un militaire « brésent ! » (présent).

Après, le caïd les conduisit devant les bureaux qu'ils désignent du nom générique de « Domaine » (recette, contributions, domaines, etc.).

Le caïd entra. On lui offrit une chaise.

Un cavalier, sur le seuil, appelait les Ouled-Bou-Naga et les introduisait un à un.

Parmi les derniers, Mohammed Achouri fut introduit.

Devant un bureau noir, tailladé au canif, un fonctionnaire européen, en complet râpé, siégeait. Le khoja, jeune et myope, avec un pince-nez, traduisait debout.

---

(1) *Fellah* : nom arabe du paysan.

(1) Coucher du soleil.

(2) *Mokhazni*, cavalier d'administration.

(3) *Chenâbeth*, pluriel, par formation arabe, du mot sabir *Chambith*, garde-champêtre.

« Achouri Mohammed ben Hamza... Tu es l'arrière-petit cousin d'Ahmed Djilali ben Djilali, qui possédait les terrains du lieu dit « Oued Nouar », fraction des Bou-Achour. Tu as donc des droits légaux de propriété sur les champs dits Zebboudja et Nafra... Tous comptes faits, tous frais payés, tu as à toucher, pour indemnité de vente, la somme de onze centimes et demi (1)... Comme il n'y a pas de centimes, voilà. »

Et le fonctionnaire posa deux sous dans la main tendue du fellah.

Mohammed Achouri demeura immobile, attendant toujours.

— Allez « roh ! balek ! »

— Mais j'ai vendu ma terre, une charrue (2) et demie de champs et plusieurs hectares de forêts (broussailles)... Donne-moi mon argent !

— Mais tu l'as touché... C'est tout ! Allez, à un autre ! Abdallah ben Taïb Djellouli !

— Mais ce n'est pas un payement, deux sous !... Dieu est témoin...

— Nom de Dieu d'imbécile ! « Balek fissaâ ! »

Le cavalier poussa dehors le fellah qui, aussitôt dans la rue, courba la tête, sachant combien il était inutile de discuter.

En un groupe compact, les Ouled-Bou-Naga restaient là, comme si une lueur d'espoir leur restait dans l'inclémence des choses. Ils avaient le regard effaré et tristement stupide des moutons à l'abattoir.

« Il faut aller réclamer à l'administrateur », suggéra Mohammed Achouri.

Et ils se rendirent en petit nombre vers les bureaux de la commune mixte, au milieu de la ville.

L'administrateur, brave homme, eut un geste évasif des mains... « Je n'y peux rien... Je leur ait bien dit, à Alger, que c'était la ruine pour la tribu... Ils n'ont rien voulu savoir, ils commandent, nous obéissons... Il n'y a rien à faire. »

Et il avait honte en disant cela, honte de l'œuvre mauvaise qu'on l'obligeait à faire.

Alors, puisque le « hakem », qui ne leur avait personnellement jamais fait de mal, leur disait qu'il n'y avait rien à faire, ils acceptèrent en silence leur ruine et s'en allèrent, vers la vallée natale, où ils n'étaient que des pauvres désormais.

Ils ne parvenaient surtout pas à comprendre et cela leur semblait injuste, que quelques-uns d'entre eux avaient touché des sommes relativement fortes, quoique ayant toujours labouré une étendue bien inférieure à celle qu'occupaient d'autres, qui n'avaient touché que des centimes, comme Mohammed Achouri.

Un cavalier, fils de fellah, voulut bien leur expliquer la cause de cette inégalité de traitement.

« Mais qu'importe la parenté avec des gens qui sont morts et que Dieu a en sa miséricorde ? dit Achouri. Puisque nous vivions en commun, il fallait donner le plus d'argent à celui qui labourait le plus de terre !...

(1) Rigoureusement authentique. (Note d'Isabelle Eberhardt).

(2) Une « charrue » de terre est la surface qui correspond à ce qu'un Arabe peut approximativement cultiver avec une charrue : environ 10 hectares.

— Que veux-tu ? Ce sont les « hokkam »... Ils savent mieux que nous... Dieu l'a voulu ainsi...

Mohammed Achouri, ne trouvant plus de quoi vivre, quand le produit de la vente de ses bêtes fut épuisé, s'engagea comme valet de ferme chez M. Gaillard, le colon qui avait eu la plus grande partie des terres des Bou-Achour.

M. Gaillard était un brave homme, un peu rude d'ailleurs, énergique et, au fond, bon et honnête.

Il avait remarqué l'attitude nettement fermée, sournoise, de son valet. Les autres domestiques issus de la tribu étaient, eux aussi, hostiles, mais Mohammed Achouri manifestait un éloignement plus résolu, plus franc, pour le colon, aux rondeurs bon enfant duquel il ne répondait jamais.

Au lendemain de la moisson, comme le cœur des fellah saignait de voir s'entasser toute cette belle richesse née de leur terre, les meules de M. Gaillard et sa grange, à peine terminée, flambèrent par une belle nuit obscure et chaude.

Des preuves écrasantes furent réunies contre Achouri. Il nia, tranquillement, obstinément, comme dernier argument de défense. Et il fut condamné.

Son esprit obtus d'homme simple, son cœur de pauvre dépouillé et trompé au nom de lois qu'il ne pouvait comprendre, avaient, dans l'impossibilité où il était de se venger du Beylik (1), dirigé toute sa haine et sa rancune contre le colon, l'usurpateur. C'était celui-là, probablement, qui s'était moqué des fellahs et qui lui avait donné à lui, Achouri, les dérisoires deux sous d'indemnité pour toute cette terre qu'il lui avait prise ! Lui, au moins, il était à la portée de la vengeance...

Et, l'attentat consommé, cet attentat que Mohammed Achouri continuait à considérer comme une œuvre de justice, le colon se demandait avec une stupeur douloureuse ce qu'il avait fait à cet Arabe, à qui il donnait du travail, pour en être haï à ce point... Ils ne se doutaient guère, l'un et l'autre, qu'ils étaient maintenant les solidaires victimes d'une même iniquité grotesquement triste !

Le colon, proche et accessible, avait payé pour les fonctionnaires lointains, bien tranquilles dans leurs palais d'Alger... Et le fellah ruiné avait frappé, car le crime est souvent, surtout chez les humiliés, un dernier geste de liberté.

CRIME DE RACE ? NON, CRIME DE CLASSE

Isabelle Eberhardt a raison : ce n'est ni Gaillard, ni l'administrateur qui sont individuellement coupables; et elle se trompe quand, dans sa haine de « blédarde » pour l'homme de la ville, elle accuse les fonctionnaires lointains « bien tranquilles dans leurs palais d'Alger ». Le crime est plus profond, et plus général : ce n'est pas le crime d'individus ni de bureaucrates, c'est le crime d'une classe. C'est le crime que commet la classe bourgeoise, en chaque pays, y compris le sien, lorsqu'elle y commence son histoire. C'est le crime de l'« accumulation primitive ».

Pour que le capitalisme puisse s'installer dans un pays, pour que l'exploitation du prolétariat par les détenteurs du capital puisse commencer, deux choses

(1) L'Etat.

sont nécessaires : il faut, d'une part, qu'il y ait des prolétaires, c'est-à-dire des hommes privés de tous moyens de produire, et, d'autre part, des capitalistes, c'est-à-dire des hommes détenant les moyens de production dont les autres ont été privés. Autrement dit, il faut qu'il y ait séparation entre le moyen de production et le producteur, entre la terre ou l'outil et le travailleur.

Cette séparation ne peut s'obtenir que par la violence.

L'expropriation des travailleurs de leurs moyens de travail est l'opération de force préliminaire, qui prélude à l'établissement du capitalisme en tous pays; les économistes désignent cette opération sous l'euphémisme d'« accumulation primitive ».

Celle-ci s'opère aussi bien au sein d'un même peuple par des expropriateurs appartenant à la même race que les expropriés, qu'à l'égard d'un peuple étranger, par la bourgeoisie d'un peuple conquérant à l'égard d'un peuple vaincu.

Avant de pratiquer la « colonisation », c'est-à-dire l'expropriation de peuples appartenant à d'autres pays que le sien, la bourgeoisie européenne a commencé par exproprier, dans son propre pays, ses frères de race, de religion et de langue. Et même les procédés qu'elle emploie sont les mêmes dans les deux cas. Lisez le grand chapitre du *Capital* de Karl Marx, sur l' « accumulation dite primitive », et vous serez frappé de la similitude des procédés employés par la bourgeoisie britannique pour exproprier ses paysans, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, et de ceux employés par la bourgeoisie française au XIXe pour exproprier le fellah algérien.

Dans les deux cas, il s'agit de paysans dont une grande partie de la propriété est une propriété collective, qui sert à l'élevage, élevage qui est à leurs maigres cultures l'appoint indispensable pour qu'ils puissent vivre. Dans les deux cas, leur droit de propriété sur ces terres est indéniable. Dans les deux cas, le seigneur, ici le dey, là l'ancien seigneur féodal, n'a aucun droit de propriété privé sur ces terres collectives, mais simplement un droit politique, le droit de les administrer, d'en régler la jouissance entre les co-participants. Or, dans les deux cas, on exproprie le paysan de ces terres, et dans les deux cas, on couvre l'expropriation de la même fiction juridique, à savoir : que le droit d'administrer entraîne le droit de propriété, que le droit régalien du seigneur féodal est la même chose que le droit de propriété privé, au sens bourgeois et moderne du mot !

La procédure des « enclosures », de la clôture des terres communales en Angleterre, est l'exact pendant de celle de l' « enquête » algérienne, de la délimitation des terres de tribus en Algérie.

La colonisation n'est donc pas, en fait, ce qu'elle paraît être à première vue ; elle n'est pas affaire de races et elle est encore bien moins affaire de religion ; elle n'a pour raison ni d'exterminer une race ennemie, ni de convertir des « infidèles » ; elle est simplement l'extension à d'autres parties de la planète du système à fabriquer des prolétaires que la bourgeoisie a commencé à appliquer chez elle dès sa naissance.

⁂

Il nous reste maintenant à voir comment, après l'accumulation primitive, s'est poursuivie en Algérie, l'accumulation tout court ; quelle y est actuellement la situation respective des expropriateurs et des expropriés, du capitalisme européen et de la population indigène.

Ce sera l'objet d'un second article.

R. LOUZON.

FAITS & DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

MARDI 11 FÉVRIER. — Meeting aux Sociétés savantes, organisé par la *Liberté*, à propos de l'affaire Koutepoff; tentatives de manifestation autour de l'ambassade russe.

Mexique. — La police perquisitionne à la légation soviétique.

MERCREDI 12. — On apprend que les tirailleurs de Yen-Day (Tonkin) se sont mutinés dans la nuit du 9 au 10.

— Un meeting des chauffeurs d'autos à Bullier décide, en principe, une grève générale illimitée de la corporation.

— Mort de Louis Matha.

Allemagne. — Tentative d'occupation par les communistes des usines d'automobiles Opel, près de Francfort.

VENDREDI 14. — Reprise du travail à Belfort par les métallurgistes de l'Alsthom et les textiles du D. M. C.

— Eboulement aux mines de la Haute-Cappe (Loire); quinze mineurs sont ensevelis.

SAMEDI 15. — *Indochine.* — Nouveaux incidents à Vinh-Bao et à Phu-Doc.

DIMANCHE 16. — Les quinze mineurs de la Haute-Cappe sont sauvés.

LUNDI 17. — Le cabinet Tardieu est renversé.

— Mort de Schiavo, le militant des Inscrits d'Alger.

Angleterre. — MacDonald quitte l'Independent Labour Party.

MERCREDI 19. — Grave accident aux mines de potasse de Wittenheim, près de Mulhouse; cinq ouvriers tués.

JEUDI 20. — Chautemps offre un portefeuille à Tardieu et Maginot qui refusent.

VENDREDI 21. — Grève générale de solidarité à Morez.

— Meeting de Bullier sur l'affaire Koutepoff organisé par la *Liberté*.

— Le ministère Chautemps-Briand-Steeg-Charles Dumont-Sarraut est constitué.

SAMEDI 22. — *Indochine.* — Nguyen Tchaï Hoc, chef du parti nationaliste, est tué par la police.

DIMANCHE 23. — Congrès des ouvriers de l'automobile de la région parisienne.

La révolution paysanne reprend-elle en Russie? D'une lettre d'un camarade russe, datée du 25 janvier dernier, donnons ces renseignements et ces appréciations sur la lutte qui se déroule présentement dans les campagnes russes et qui est regardée par certains comme une seconde révolution :

...Je suis de plus en plus étonné, moi qui ai pourtant l'habitude des choses d'ici, — de voir la profondeur et l'ampleur de cette véritable reprise de révolution dont nous sommes témoins.

On peut dire que de 21 à 29, la révolution fit dans la Nep une halte, pour reprendre du souffle et qu'elle recommence en 29 sur un nouveau terrain, dans les campagnes. Phase de la conquête de la terre par la révolution prolétarienne. Le mécanisme des événements aura été à peu près celui-ci : on s'endormait dans les délices de la Nep, on laissait croître toute une bourgeoisie rurale déjà envahissante et résistante quoique assez peu riche à la vérité. Quand on s'en aperçut, un peu tard, malgré les avertissements réitérés de Trotsky et de quelques autres, le mal était déjà si grand (n'oublions pas la disproportion entre l'industrie et l'agriculture signalée par les ciseaux) qu'il n'était plus possible de réagir par des moyens modérés, dans le cadre de la nouvelle politique économique. Tout était compromis, la soudure avec les ruraux manquée, perdue.

Il fallut, pour pallier à la crise du ravitaillement, recourir à des mesures exceptionnelles : ce fut la lutte avec les paysans cossus, beaucoup plus représentatifs du paysan en général, qu'on ne veut l'admettre. Après dix-huit mois, on s'aperçoit que cette lutte n'admet pas de solution moyenne. On avait pensé à encourager largement les exploitations agricoles collectives; mais pour qu'elles ne soient pas des associations de petits propriétaires égoïstes, il faut les débarrasser du voi-

sinage des exploitations individuelles. On arrive aux pays d'exploitation exclusivement collective, on est donc pratiquement sur le seuil de l'étatisation de l'agriculture; dans ces régions-là, en tout cas. La *Pravda* lance le mot d'ordre de la liquidation complète, physique, de la classe des koulaks. Cela signifie dépossession et transplantation. Le premier pas fait, la logique économique impose les autres. Désormais, il s'agit de savoir si l'Etat saura encadrer toute l'agriculture et la relever, suppléer à l'esprit de petite propriété, etc. On y tente par la grande technique, etc.

Il y a deux ou trois ans, quand nous nous jetions sous les roues du char pour l'empêcher de s'embourber davantage, nous signalions la nécessité d'une industrialisation plus accélérée, les périls de la lenteur et l'on nous traitait vertement de casse-cous. Maintenant nos exigences les plus folles sont dépassées de loin (du moins dans les journaux) et l'on aborde à fond une tâche double, puisqu'il s'agit aussi de transformer l'agriculture.

L'expérience est formidable. Bien hardi qui tenterait d'en prédire les résultats, le cours. Le succès ne peut être qu'immense, l'insuccès que désastreux. Il peut y avoir entre les deux une période confuse. En tout cas, c'est bien une sorte de recommencement de la révolution et c'est un exploit étonnant. J'en accepterais toutes les conséquences d'un cœur enthousiaste (sans fermer les yeux sur rien, bien entendu, ne les ayant jamais fermés) si, d'autre part, cet exploit ne s'accomplissait dans les conditions morales et psychiques que je juge les plus fâcheuses, avec cette énorme malhonnêteté de l'information, cette existence en vase clos — nous ignorons pratiquement tout des 5/6es du monde — cette abominable coutume de la fin qui justifie les moyens (je suis de plus en plus convaincu que toute fin veut *ses* moyens), ce marasme de la pensée révolutionnaire, ce punaisisme intégral des caractères, ces déformations effrontées de l'histoire et les causes générales de tout cela. Tant que l'on n'aura pas remédié à ces maux, les plus grands exploits en politique générale seront viciés à la base et risqueront de se retourner contre les intéressés. — Il est vrai que le succès matériel pourrait amener un assainissement.

Mais je redoute par ailleurs, la nouvelle génération et son américanisme capable de donner aux succès matériels une tonalité différente de celle que nous voudrions. — En tout état de choses, je ne verrais de garantie pour l'avenir que dans une renaissance de l'esprit révolutionnaire prolétarien dont la dépression est très nette ; l'exploit même si grandiosement tenté et initié à l'aide de simples décisions et circulaires l'atteste par certains côtés.

⁂

Les événements d'Indochine

Les événements qui viennent d'attirer d'une façon violente l'attention métropolitaine sur l'Indochine ne sont pas un orage imprévu dans un ciel serein. Rappelons quelques faits :

a) En août 1927, émeutes à Haïphong, des boutiques de mercantis sont mises à mal.

b) C'est le prétexte à un *renforcement formidable du corps militaire d'occupation*. (C'est à partir de ce moment que les Algérois purent voir escaler dans leur port tant de cargos à destination de l'Indo-Chine. Ces cargos venaient officiellement charger des « mulets »... Alors pour soigner les mulets on leur adjoignit des *hommes* et pour défendre les hommes, des *armes*).

c) En même temps on perfectionnait l'appareil répressif. La justice régulière était mise au rancart et on créait un tribunal d'exception pour toutes les affaires offrant quelque caractère politique. Cette « Commission criminelle » est composée d'un officier de l'armée, de deux administrateurs et d'un seul magistrat. Elle a pour tâche non seulement de *juger* mais d'*instruire* les affaires. Aucun recours en cassation n'est permis à ses victimes. Quant aux *affaires* la police sait bien les créer... L'affaire du 11 juillet dernier, dite affaire du « complot nationaliste », est tristement démonstrative. Le prétexte fut le meurtre d'un négrier français, M. Bazin, directeur d'un « office de recrutement » d'engagés obligatoirement volontaires pour la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides. Les lecteurs de la *R. P.* savent ce que c'est que l'engagement et ce qu'il faut penser de cet « habile plagiat de l'esclavage ». L'histoire du Tonkinois 86 tué à coups de talon est encore dans leur mémoire... Bref le 6 février 1929, à 8 heures du soir, le marchand d'hommes Bazin était abattu à coups de revolver dans les rues d'Hanoï; les meurtriers prenaient la fuite et n'étaient pas retrouvés. Alors *mille* personnes furent arrêtées. (Elles étaient choisies principalement dans le « parti nationaliste », organisation très noyautée par la police). En prison, elles subirent toutes sortes de supplices; mais on ne leur parla jamais de Bazin. Finalement 83 inculpations furent maintenues et le 11 juillet, en quelques heures, 75 hommes étaient désignés pour le bagne de Poulo-Condore et les pénitentiers malsains de la haute région tonkinoise.

... Dans la province de Vinh, la très souple justice indigène remplaça la Commission criminelle. Ainsi l'administration put, sans compromettre de blancs, donner ses ordres meurtriers. Ngo-Duc-Dien fut ainsi condamné à neuf ans de travaux forcés, simplement parce que l'administrateur M. Marty (1) l'estimait de « mauvais esprit ». En prison pour faire faire des révélations aux questionnés, on utilise le supplice de la soif, la pendaison par les pouces, la pendaison par les orteils et l'agenouillement sur des cailloux tranchants. Le 11 octobre dernier, à huis-clos, 36 inculpés politiques furent condamnés en une heure de temps : 3 condamnations à mort, 4 aux travaux forcés à perpétuité, soixante-dix-sept ans de travaux forcés, quatre-vingt-dix mois de prison. « Depuis que les 36 misérables victimes pour lesquelles nous vous implorons ont été plongées dans la géhenne, une stupeur faite de crainte et de haine a paralysé toute la province... » C'est la conclusion d'une requête adressée au Parlement par les familles des victimes.

Si incomplets que soient nos renseignements, cette stupeur, cette crainte et cette haine nous paraissent très suffisantes pour expliquer les violences récentes. Quoi qu'en disent les bourgeois, les bombes d'Hanoï et les mutineries de Yen-Bay ne sont pas du communisme; c'est simplement la riposte anarchiste et fatale d'une population affolée. Tous les régimes de terreur engendrent une riposte terroriste. M. Pasquier récolte ce qu'il a semé. — J. PÉRA.

(1) Voir *Cahiers des Droits de l'Homme* du 10 février 1930.

ENTRE NOUS

POUR LE CENTENAIRE DE L'ALGERIE

Les fêtes du centenaire de l'Algérie vont bientôt commencer; on s'en préoccupe encore peu en France, mais en Algérie il en va autrement. Il était temps que nous en parlions et que nous participions à notre manière à ce centenaire. Louzon a préparé dans ce dessein une grande étude dont nous donnons cette quinzaine la première partie. Nous donnerons la suivante dans quelques semaines.

Ce numéro parviendra à un certain nombre de lecteurs occasionnels; nous leur demandons, s'ils tiennent à avoir la deuxième partie de l'étude de Louzon sur « Cent ans de Capitalisme en Algérie », de nous écrire dès maintenant, afin que nous sachions comment régler notre tirage. Nous les prions aussi de nous aider à couvrir les frais d'établissement et d'envoi des deux numéros en envoyant un billet de cinq francs à cette adresse : Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris Xe.

LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Paris, 5; Seine, 5; Seine-et-Oise, 1; Ain, 1; Bouches-du-Rhône, 2; Jura, 1; Loir-et-Cher, 1 Pas-de-Calais, 2; Haute-Saône, 1; Haute-Savoie, 1. — Total : 20 abonnements nouveaux.

LES SOUSCRIPTIONS DE LA QUINZAINE

Anonyme, 2; Anonyme, 10; Josette et Jean Cornec (Finistère), 10; L. Pierrot (Paris), 5; Prudhomme (Paris), 10; P. Berlot (Marne), 10; Girard (Loire), 20; Rey (Loire), 50 ; Lucienne Baldacci (Loire) 20 ; Porte (Loire), 10; La famille Garnery (Seine-et-Oise), 100; Louise Chambelland (travaux de machine à écrire) 20. — Total : 267 francs.

Le Gérant : M. CHAMBELLAND.
Impr. LABOR. 8, Bd de Vaugirard, ris-XVe

Téléphone
Combat 08-02
R. C. 235.494 B

Chèque postal
PARIS
N° 43-08

Dernières Nouveautés

QUESTIONS SOCIALES

G. SALVEMINI : **La Terreur fasciste** (N. R. F.) ..... 13 fr. 50
Hélène ISVOLSKY : **La Vie de Bakounine** (N. R. F.) ..... 13 fr. 50
LAJPAT RAI : **L'Inde malheureuse.** Traduit de l'anglais par Mme Marcelle Sirette. Avant-propos de Romain Rolland (Rieder) ..... 20 fr.
Henry-René D'ALLEMAGNE : **Les Saint-Simoniens.** Préface de M. Charléty .... 150 fr.

LITTERATURE

M. CONSTANTIN-WEYER : **P. C. de Compagnie** (Rieder) ..... 12 fr.
Th. DREISER : **La couleur d'une grande cité : New-York** (Stock) ..... 21 fr.
Mariano AZUELA : **Ceux d'en bas.** Traduit de l'espagnol par J. et J. Maurin (Fourcade) ..... 12 fr.
Stephan ZWEIG : **Romain Rolland, sa vie, son œuvre.** Texte français de O. Richez (Editions Pittoresques) ..... 24 fr.

VIENT DE PARAITRE :

ALBERT THIERRY

Le Révélateur de la Douleur

Tragédie

Edition de la Librairie du Travail

Prix : 20 fr.

A lire et faire circuler :

FÉLICIEN CHALLAYE

UN ASPIRANT DICTATEUR :

André Tardieu

« ... Un des obstacles que M. André Tardieu rencontre, c'est, en un certain nombre d'esprits, le souvenir de son passé. En dépit de la facilité avec laquelle s'oublient les pires scandales, l'individu ne peut se délivrer de l'auréole de mépris qui entoure sa face.

« Contribuons à la lutte contre la menace de dictature en rappelant, à l'aide de quelques textes incontestables, la carrière de cet homme, et, d'abord, les deux affaires auxquelles son nom reste indissolublement uni, l'affaire de l'Homs-Bagdad et celle de la N'Goko-Sangha. »

Félicien CHALLAYE.

Une brochure : *cinquante centimes*

Editions de la « Révolution Prolétarienne »

54, rue du Château-d'Eau, **PARIS** (10e)

Tous les Mercredis

Le Cri du Peuple

Hebdomadaire syndicaliste révolutionnaire

publié sous le contrôle du Comité pour l'Indépendance du Syndicalisme

Rédaction et Administration : 123, rue Montmartre, Paris (2e)

Le numéro : 50 centimes

Abonnements : 6 mois, 10 fr. ; 1 an, 20 fr. — **Chèque postal** : René Deveaux 525-67 PARIS